

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026**SEANCE ORDINAIRE****DÉLIBÉRATION****N° DEL2026-001****PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026-2032 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
COMMUNAL**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	24	26

L'an deux mil vingt six, le 03 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Chantal HARS, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Ahmed BEN MBAREK, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA, M. Raphael VINCON.

Pouvoir(s) :

Mme Aurelie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Chun-Jy LY.

Etaient excusés :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, Mme Mylène MAILLOT.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture et de la Communication, le fonctionnement de

tout conservatoire repose sur l'élaboration d'un projet d'établissement d'une durée de six ans. Ce document constitue une condition indispensable à l'obtention comme au renouvellement du classement de l'établissement. Il définit le cadre stratégique permettant d'organiser et de coordonner l'ensemble des actions culturelles, pédagogiques et artistiques conduites chaque année.

Tout en intégrant les évolutions sociétales et technologiques liées aux contenus et méthodes d'enseignements dispensés en musique, danse et théâtre, il a vocation à identifier les priorités de la collectivité et à en proposer leur mise en adéquation.

Structuré en plusieurs grandes parties, le nouveau projet d'établissement définit l'identité de l'établissement, la structure de son offre d'enseignement, les moyens humains et matériels dont il dispose et ses objectifs prioritaires d'évolution à moyens termes.

Il précise les dynamiques particulières de chacune des spécialités proposées, ainsi que leurs modalités d'interaction tant dans le cadre des enseignements dispensés que dans celui des projets développés par les élèves.

Il positionne également le conservatoire au regard des droits culturels, de la vigilance à l'égard des violences et harcèlement sexuels et sexistes et indique sa démarche en matière de développement durable. Un bilan périodique permettra de mesurer les avancées dans chacun de ces domaines.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2 et R. 461-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et notamment son article 1 ;

Vu le projet d'établissement communal 2026-2032 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet d'établissement 2026-2032 du conservatoire à rayonnement municipal, dont le détail est joint en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

VOTE	
Pour	25
Contre	0
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	0

Date de télétransmission : 6 février 2026
Date de retour de l'acte : 6 février 2026
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20260203-10378-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conservatoire

à rayonnement communal
de musique, de danse
et d'art dramatique



Projet d'établissement
2026 – 2032



Informations : 04 50 40 66 16
www.ferney-voltaire.fr

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire occupe une place essentielle dans la vie culturelle de notre ville. Il est à la fois un lieu d'apprentissage, de découverte et de partage, mais aussi un acteur incontournable du rayonnement de notre territoire.

À travers ce nouveau projet d'établissement, nous affirmons notre volonté collective de poursuivre la dynamique engagée et d'inscrire l'avenir de notre conservatoire dans une trajectoire ambitieuse, ouverte et responsable. Dans un contexte où chaque euro investi doit l'être avec discernement, ce projet témoigne de l'effort constant de la commune pour préserver et renforcer ses équipements culturels, tout en s'inscrivant dans une démarche de sobriété économique et de gestion rigoureuse des deniers publics.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement exemplaire des équipes pédagogiques et administratives, sur la créativité des élèves et des artistes, ainsi que sur la richesse des partenariats tissés avec les structures éducatives, associatives et culturelles du territoire. Ensemble, ils font du conservatoire un lieu de transmission, d'innovation et d'épanouissement, au service de la population.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique culturelle que nous menons : une politique fondée sur l'égalité d'accès, le développement des talents, l'accompagnement de la pratique amateur et le soutien à la création. Il illustre la volonté de la municipalité d'allier exigence culturelle et responsabilité économique, au service d'une ville toujours plus vivante, solidaire et fière de son patrimoine.

Le maire de Ferney-Voltaire



FERNEY
VOLTAIRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
de musique, de danse et d'art dramatique

sommaire

07 | **Préambule**

08 | **Le conservatoire de Ferney-Voltaire**

- 09 | **Rappel des missions générales de l'établissement**
- 09 | **Présentation de la Ville de Ferney-Voltaire**
- 10 | **Chiffres clés du conservatoire en 2026**
- 14 | **Le conservatoire en action : enseignements et projets artistiques**

- 26 | **Valeurs et offre artistique**
- 27 | **Construire un conservatoire qui résonne avec celles et ceux qui l'habitent**
- 27 | **Principaux enseignements de l'enquête**
- 28 | **Un conservatoire en mouvement : état des lieux et leviers d'action**

30 | **Les axes stratégiques du projet 2026-2032**

- 32 | **Le conservatoire, un lieu d'émancipation par la pratique artistique**
 - Développer l'offre de formation
 - Accompagner les parcours des élèves
 - Intégrer de nouvelles pratiques
 - Renforcer le rôle de pôle ressources
- 33 | **Un conservatoire de proximité et de coopération**
 - Développer les partenariats locaux
 - Renforcer l'ancrage transfrontalier
 - Valoriser les projets scolaires et périscolaires
 - Inscrire le conservatoire dans les réseaux régionaux et nationaux

- 34 | **Un conservatoire ouvert à tous les publics**
 - Porter une attention particulière aux adolescents
 - Développer une offre artistique et culturelle pour tous
 - Favoriser la médiation et les rencontres
 - Valoriser les ressources documentaires et numériques

- 35 | **Un conservatoire engagé dans les transitions**
 - Déployer une politique écoresponsable
 - Intégrer les enjeux d'égalité et d'inclusion
 - Prendre soin des élèves et des familles
 - Favoriser l'innovation pédagogique

36 | **Modes de faire**

- 37 | **Expérimenter**
 - Rechercher et agir

- 37 | **Travailler en mode projet**
 - Coopérer avec les usagers

38 | **Les outils structurants**

- 39 | **Gouvernance et organisation**
 - Accompagnement et développement professionnel des enseignants
 - Équipements et accessibilité
 - Numérique intégré

- 39 | **Communication et visibilité**
 - Participation et implication des usagers
 - Développement et diversification des ressources
- 40 | **Échéancier consolidé des actions (2026-2032)**

44 | **Conclusion**

45 | **Annexes**

46 | **Remerciements**





GENÈSE DU PROJET



Élaborer un projet d'établissement est un acte fort : c'est affirmer des valeurs, analyser lucidement les réalités contemporaines et imaginer la formation des artistes de demain. Cette démarche s'inscrit dans un contexte en mutation et mobilise toute la communauté éducative. Elle repose sur les principes du service public : exigence, bienveillance et accompagnement collectif, afin d'offrir à chaque élève un espace d'épanouissement artistique ancré dans un monde en évolution.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE



Entre 2022 et 2025, ce projet a été construit dans une dynamique participative. L'équipe pédagogique et administrative a mené des séminaires, des ateliers thématiques, des diagnostics partagés et des rencontres territoriales. Un comité de pilotage a garanti la cohérence et l'engagement collectif. Cette réflexion a permis de dégager des valeurs humaines, artistiques et pédagogiques communes, formant aujourd'hui la base du projet d'établissement.

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE ET VIVANT



Le projet d'établissement trace une ambition collective, structure une vision partagée et inscrit le conservatoire dans son environnement. Véritable boussole stratégique, il oriente les choix sur la durée du cycle 2026-2032, en s'appuyant sur les réalités sociologiques, économiques et culturelles du territoire. Validé par le conseil municipal, il engage pleinement la collectivité et répond aux exigences réglementaires liées au classement.

Conçu comme un outil vivant, le projet fixe un cap tout en laissant place à l'adaptation et à l'innovation pédagogique et artistique. Chaque axe est formulé à partir d'une problématique et décliné en leviers d'action, afin de guider les équipes dans une démarche structurée et cohérente. Son suivi reposera sur des étapes d'évaluation régulières, permettant d'observer les avancées, d'ajuster les orientations au fil du temps et d'assurer une mise en œuvre dynamique et réactive. Un bilan final viendra synthétiser les effets et l'impact du projet. Ainsi, ce projet se veut à la fois cadre structurant, espace de liberté et moteur d'une dynamique collective renouvelée.



**FERNEY
VOLTAIRE**

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
de musique, de danse et d'art dramatique

Le conservatoire de Ferney-Voltaire

*enseigner
construire
bouger*

...

LES MISSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT



Le conservatoire à rayonnement communal s'inscrit dans la Charte de l'enseignement artistique spécialisé, les textes réglementaires de classement et les orientations du Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) 2023.

Il poursuit quatre missions fondamentales :

Former et accompagner | offrir une éducation artistique exigeante et accessible, diversifiée et adaptée aux parcours individuels.

Diffuser et créer | nourrir la vie culturelle locale en articulant création, diffusion et pratiques amateurs.

Coopérer et partager | renforcer les liens avec l'Éducation nationale et les acteurs du territoire pour construire une culture commune.

Répondre aux enjeux sociétaux | garantir l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et la responsabilité citoyenne.

En phase avec les axes du SNOP 2023, le conservatoire affirme ainsi son rôle d'acteur culturel et éducatif majeur, au croisement de la formation, de la création et du lien social.

PRÉSENTATION DE LA VILLE DE FERNEY-VOLTAIRE



Contexte territorial et institutionnel

Située dans le département de l'Ain, en région Auvergne-Rhône-Alpes, Ferney-Voltaire compte 11 666 habitants (INSEE 2025) et bénéficie d'une position transfrontalière privilégiée avec Genève, au cœur du Pays de Gex. Ville cosmopolite en constante évolution, elle porte une identité forte liée à Voltaire, qui transforma le village en cité prospère au XVIII^e siècle. Le château de Voltaire, restauré en 2018, reste le symbole de cette histoire. Le centre-ville conserve un riche patrimoine, et la vie culturelle est animée par trois théâtres municipaux et de grands événements comme la Fête à Voltaire et la saison culturelle du pays de Voltaire.

Ouverte sur son environnement, la ville bénéficie de liaisons transfrontalières (transports publics genevois, bus à haut niveau de service) et sera desservie en 2028 par le Tram des Nations, une ligne de tramway transfrontalière, renforçant ainsi sa mobilité et son attractivité.

Le conservatoire à rayonnement communal

Créé en 1975 et classé en 2007, le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire s'est imposé comme un acteur culturel majeur du Pays de Gex et du Grand Genève. Installé dans un bâtiment moderne depuis la grande extension réalisée en

2016, il a bénéficié également d'une rénovation importante et complète de son bâtiment historique, menée entre 2017 et 2024.

Aujourd'hui, il accueille environ 620 élèves encadrés par une trentaine d'enseignants, pour plus de 300 heures d'enseignement hebdomadaires en musique, danse et théâtre. Fidèle à une vision ouverte et exigeante, il forme des générations d'élèves venus de toute la région transfrontalière.

Un acteur culturel et stratégique

Le conservatoire joue un rôle structurant dans la vie artistique locale et s'appuie sur un solide réseau de partenaires : associations culturelles, établissements d'enseignement artistique, l'Association des Directeurs des Conservatoires de la Région Rhône-Alpes – Auvergne. L'ouverture intercommunale et transfrontalière constitue un levier stratégique pour l'avenir.

Une dynamique de transformation

Depuis 2020, l'établissement a engagé une profonde mutation pédagogique, artistique et institutionnelle. Un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) a été créé en 2022, renforçant le lien avec le territoire. Des cadres structurants ont été co-construits (règlement des études, règlement intérieur, gouvernance renforcée) et validés en 2024.

Chiffres clés

du conservatoire en 2026



1975

CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1977 > École municipale

2007 > Labellisation CRC

2016 > Nouveau bâtiment

622 élèves inscrits

139 nouveaux élèves



5 000

élèves & familles

fréquentent ou passent dans
l'établissement chaque semaine



RÉPARTITION PAR ÂGE

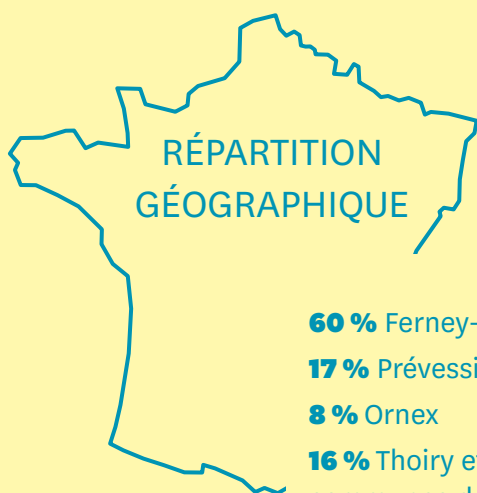
> **553** - de 26 ans :

40 > 4-5 ans | **249** > 6-10 ans

168 > 11-14 ans | **87** > 15-18 ans

9 > 18-26 ans

> **65** + de 26 ans



35

agents

30 enseignants &
5 administratifs/techniques

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire s'affirme comme un acteur structurant de la vie culturelle et éducative du Pays de Gex et du Grand Genève. Ses chiffres clés traduisent une dynamique forte, portée par une équipe engagée et une offre artistique diversifiée.

...

Musique | 473 élèves



Cycle 1 > **227** | Cycle 2 > **103**

Cycle 3 > **29** | Adultes > **23**

+ Éveil/initiation musique > **91**

Danse | 186 élèves



Cycle 1 > **65** | Cycle 2 > **26**

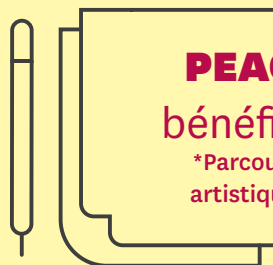
Cycle 3 > **1** | Adultes > **9**

+ Éveil/initiation danse > **85**



Théâtre | 42 élèves

Initiation > **32** | Cycle 1 > **10**



PEAC* > 1088
bénéficiaires/an

*Parcours d'éducation
artistique et culturelle



ÉQUIPE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

30 enseignants

24 musique | **2** danse

2 théâtre | **1** accompagnatrice

17 ETP

Enseignants équivalent
temps plein

5 ETP

administratifs et techniques

1 directeur | **1** assistante

de direction | **1** secrétaire et

2 agents d'entretien

336 heures

hebdomadaire

d'enseignement

286 h > musique

40,5 h > danse

6 h > théâtre

Élaboration

d'un plan de formation
continue structurant

Accompagnement

validation des Acquis
de l'expérience (VAE) et
concours en cours pour
plusieurs agents

Gestion

administrative
et pédagogique
assurée via DuoNet



**Rétrospective
de la ville
de l'année
2023**



**Rétrospective
de la ville
de l'année
2024**



**Rétrospective
de la ville
de l'année
2025**



1 000 000 €
BUDGET ANNUEL DU CRC

INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

240 000 €

sur 4 ans

Marché public instruments
Première tranche

60 000 €

annuel

pour les PEAC

+ 240 000 €

prévus

Seconde tranche
2026-2030

25 200 €

Subvention
départementale

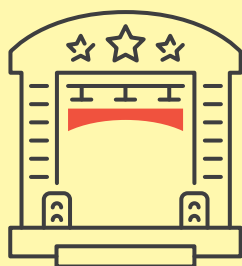
370 000 €

Recettes issues
des inscriptions



**Achats
structurants**

backline, pianos, percussions,
instruments à vent,
matériel de MAO



BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENTS

39 salles de cours | **2** studios de danse
1 studio de musiques actuelles
1 studio de musique assistée par ordinateur
1 salle de répétition d'orchestre
3 salles dédiées à la formation musicale
2 auditoriums de 80 places | **1** théâtre aménagé



**L'établissement est
entièrement connecté**

Chaque salle est équipée en matériel
numérique et informatique, permettant
le développement d'une pédagogie
interactive et innovante.



ACTION CULTURELLE

100 %

des enfants des écoles publiques bénéficient d'interventions musicales dans le cadre du PEAC

35 000 €

Budget de l'action culturelle

20 projets PEAC

En moyenne sont menés par an depuis quatre ans



Programmation régulière

Concerts, spectacles, master classes, ateliers, séminaires, créations, résidences d'artistes, scènes ouvertes, portes ouvertes, cérémonies de diplômes, biennale de danse et nombreux projets interdisciplinaires

OFFRE ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Le conservatoire propose une offre complète, structurée et accessible à tous



Musique

16 instruments enseignés
Cycles 1 à 3



Danse

Classique et jazz
Initiation et cycles 1 à 3



Théâtre

Initiation et cycles 1 et 2



Pratiques

amateurs, résidences d'artistes et enseignements spécialisés

Tarification

sociale favorisant l'égalité d'accès

PRATIQUES COLLECTIVES



Orchestres

orchestre junior d'harmonie, orchestre à cordes, Société Musicale de Ferney-Voltaire, Orchestre d'Harmonie du Pays de Gex



7 chœurs

6 enfants et 1 mixte adulte



Ensembles instrumentaux

guitares, flûtes, clarinettes, saxophones, cuivres, percussions

LE CONSERVATOIRE EN ACTION, ENSEIGNEMENTS ET PROJETS ARTISTIQUES

...

Artistes en herbe

Éveil musical | Éveil cordes | Éveil danse | Parcours découverte | Initiation danse

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou de 4 à 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend l'éveil musical, l'éveil danse, l'initiation danse.



Éveil musical

Pour les enfants à partir de la moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Ces ateliers permettent aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons...) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

Éveil cordes

Pour débiter une pratique instrumentale dès 5ans de la même façon que les enfants apprennent à parler leur langue maternelle. Nous allons jouer de la musique sans la lire, comme les enfants apprennent à parler avant de savoir lire. Cette approche permet de développer la capacité à mémoriser, écouter, partager, observer, imiter...



Éveil danse

Le conservatoire propose pour les enfants âgés de 4 et 5 ans une phase d'éveil corporel, sous forme de cours d'une durée de 45 minutes hebdomadaires. Dans le cours d'éveil à la danse, on s'éveille, à soi, à l'autre, on se rencontre, on s'apprivoise et ensemble on expérimente. Tout se passe autour de la musique, et avec elle, nous entrons dans le plaisir du jeu.



Parcours découverte



(vents-percussion-harpe)

Le parcours découverte a été créé afin d'offrir aux enfants entrant en classe de CP, une initiation à la pratique collective chorale et orchestrale et dans le but de leur faire découvrir certains instruments proposés au conservatoire.

Le parcours s'articule autour d'une partie chorale de 45 minutes tout au long de l'année puis d'une partie instrumentale de 30 minutes en deux étapes :

1^{er} trimestre (de septembre à décembre) :
découverte des instruments par petits groupes. À l'issue des découvertes chaque enfant choisira un instrument.

2^e et 3^e trimestre (de janvier à juin) :
initiation à l'instrument choisi pour le reste de l'année en semi-collectif.



Initiation danse

Pour les enfants âgés de 6 et 7 ans, tronc commun entre le classique et le jazz, consistant en l'apprentissage des outils permettant une meilleure approche des deux disciplines.

Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres, expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux de la danse, incitation à la découverte du spectacle vivant.

| ÉVEIL MUSICAL

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Éveil musical 1	45 min	4 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles
Éveil danse 1	45 min	4 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles

| ÉVEIL

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Chœur des mêmes (éveil musical 2)	45 min	5 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil musical 1 sont accueillis en priorité
Éveil cordes 1 (violon ou alto)	45 min	5 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil musical 1 sont accueillis en priorité
Éveil danse 2	45 min	5 ans	Ouvert à tous dans la limite des places Les élèves issus de l'éveil danse 1 sont accueillis en priorité

| PARCOURS DÉCOUVERTE

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Parcours découverte	1 h 15 (45 min chorale + 30 min instrument)	6 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus des éveils musicaux sont accueillis en priorité
Éveil cordes 2 (violon, alto ou violoncelle)	45 min	6 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil cordes 1 sont accueillis en priorité
Initiation danse 1	1 heure	6 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil danse 2 sont accueillis en priorité

| INITIATION DANSE

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Initiation danse 2	1 heure	7 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'initiation danse 1 sont accueillis en priorité

Musique

Pratiques collectives | Parcours diplômant | Parcours personnalisés



Ce parcours s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cursus qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- > La pratique d'une discipline instrumentale
- > La pratique d'ensemble (chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres)
- > La formation musicale (notation musicale, repères historiques, connaissances stylistiques, composition, écriture, histoire de la musique...)
- > La production artistique

Pratiques collectives

Orchestre d'harmonie junior

Niveau requis : 3^e année d'instrument et sur avis du professeur
Répétition hebdomadaire : 1 heure

Orchestre à cordes

Niveau requis : 3^e année d'instrument et sur avis du professeur
Répétition hebdomadaire : 1 h 30



Société de musique de Ferney-Voltaire (association indépendante conventionnée)

Niveau requis : 2^e cycle instrument (cuivres et vents) et sur avis des professeurs
Répétition hebdomadaire : 2 heures
> Observation : inscription et adhésion auprès du bureau de l'association

Chœur d'enfants (11-17 ans)

Niveau requis : maîtrise de la voix – entrée sur audition
Répétition hebdomadaire : 1 h 15
> Observation : un élève ayant mué sera orienté vers le chœur adultes

Chœur mixte

Niveau requis : ouvert à tous
Répétition hebdomadaire : 2 heures

Ensembles vocaux 1^{er} cycle

Âge requis : 7-11 ans
Répétition hebdomadaire : 45 min
> Observation : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

Ensembles vocaux 2^e cycle

Âge requis : 12-17 ans
Répétition hebdomadaire : 45 min
> Observation : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

| FORMATION MUSICALE

Niveau	Durée du cycle	Temps hebdomadaire	Disciplines incluses	Validations
1 ^{er} cycle	4 ans	1 h 30 1 h 45 en 4 ^e année (AF4) + une pratique collective obligatoire dès AI3	45 min de chant choral	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen
2 ^e cycle	4 ans	1 h 45 1 h 30 en 4 ^e année (BF4) + une pratique collective obligatoire	45 min de chant choral (sauf BF4)	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen
3 ^e cycle	2 ans	1 h 30 + une pratique collective obligatoire		En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + récital de fin d'études
1 ^{er} cycle ados/adultes	2 ans	1 h 30 + une pratique collective obligatoire		En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen

| INSTRUMENTS

Niveau	Durée du cycle	Disciplines obligatoires	Disciplines complémentaires conseillées	Validations
1 ^{er} cycle	3 à 5 ans	Cours d'instrument : 30 min / hebdo Formation musicale	Orchestre d'harmonie junior ou orchestre à cordes (sur avis du professeur) Chœur d'enfants ou Chœur mixte	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen instrumental devant jury
2 ^e cycle	3 à 5 ans	Cours d'instrument : 45 min / hebdo Formation musicale	Orchestre d'harmonie junior ou orchestre à cordes (sur avis du professeur) Société de musique (sur avis du professeur) Chœur d'enfants ou Chœur mixte	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen instrumental devant jury
3 ^e cycle	2 à 4 ans	Cours d'instrument : 1 heure / hebdo Formation musicale Pratique collective instrumentale et/ou chorale		En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen instrumental devant jury

Parcours personnalisés

PARCOURS FORMATION MUSICALE

Les cours de formation musicale peuvent être suivis indépendamment du cursus complet. Ils suivent néanmoins le rythme et les règles du cursus traditionnel, mais ne donnent pas droit à un diplôme.

PARCOURS PERSONNEL INSTRUMENT

Ce parcours s'adresse aux élèves nécessitant une sortie du cursus traditionnel. Après avis de la direction et des professeurs concernés, il s'inscrit dans la continuité de l'apprentissage instrumental pour une période d'une année renouvelable une fois et se compose comme suit :

- > une pratique collective vocale et/ou instrumentale obligatoire
- > un cours instrumental de 30 minutes hebdomadaires

Ce parcours n'ouvre pas droit à un diplôme.



PRATIQUES COLLECTIVES POUVANT ÊTRE SUIVIES HORS CURSUS

| PRATIQUES VOCALES

Chœur d'enfants (11-17 ans)

Niveau requis : maîtrise de la voix – entrée sur audition

Répétition hebdomadaire : 1 h 15

> Observation : un élève ayant mué pourra être orienté sur le chœur adultes

Chœur mixte

Niveau requis : ouvert à tous

Répétition hebdomadaire : 2 heures

Ensembles vocaux 1^{er} cycle

Âge requis : 7-11 ans

Répétition hebdomadaire : 45 min

> Observation : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

Ensembles vocaux 2^e cycle

Âge requis : 12-17 ans

Répétition hebdomadaire : 45 min

> Observation : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

| PRATIQUES INSTRUMENTALES

Ensemble de flûtes adultes

Niveau requis : niveau avancé, après avis du professeur

Ensemble de clarinettes

Niveau requis : niveau avancé, après avis du professeur

Ensemble de saxophones

Niveau requis : niveau avancé, après avis du professeur

Ensemble de guitares

Sur avis du professeur



Les diplômes délivrés

Fin de 1^{er} cycle

L'attestation d'études musicales (AEM) est obtenue lorsque toutes les pratiques sont validées :

- > Réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle en formation musicale
- > Réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle en pratique instrumentale
- > Suivi régulier et investissement dans une pratique collective

Fin de 2^e cycle

Le brevet d'études musicales (BEM) est obtenu lorsque toutes les pratiques sont validées :

- > Réussite de l'examen de fin de 2^e cycle en formation musicale
- > Réussite de l'examen de fin de 2^e cycle en pratique instrumentale
- > Validation de la pratique collective par le contrôle continu tout au long du cycle

Fin de 3^e cycle

Le certificat d'études musicales (CEM) est obtenu lorsque toutes les pratiques sont validées :

- > Réussite de l'examen de fin de 3^e cycle en formation musicale
- > Réussite de l'examen de fin de 3^e cycle en pratique instrumentale
- > Validation de la pratique collective par le contrôle continu tout au long du cycle

Danse

Danse classique | Danse jazz | Danse adultes | Parcours diplômant



Danse classique

La pratique de la danse classique est une base extrêmement solide pour les enfants désireux de s'exprimer dans un espace dansé.

L'approche du corps, de son placement dans l'espace à l'équilibre général de la stature, est très précise. Il n'y a pas de danse classique sans le travail des contraires et un enseignement du placement rigoureux à la barre est demandé.

Tous les exercices proposés à la barre et au milieu guident l'enfant dans sa recherche de noblesse du mouvement, de la grâce du port de tête, d'une meilleure compréhension de l'équilibre du corps, qui mieux ressenti, redessiner sa stature et son maintien.

Placement des jambes, finition des pieds, définition des bras, positionnement de la tête sont travaillés à des degrés progressifs de complexité, le professeur adaptant ses exercices aux différents niveaux de pratique des jeunes.

Danse jazz

La danse jazz est une danse multiculturelle et multicolore dont les rythmes de base ont été glanés tout autour du monde, de l'Afrique ancestrale au folklore européen, en passant par les deux Amériques : un métissage fait de fantaisie et d'authenticité.

La danse jazz familiarise l'enfant avec les différents rythmes (accent, syncope, pulsation) et lui permet de découvrir son rythme intérieur. Cela renforcera son sens de l'équilibre, du tempo et de l'harmonie du mouvement.

Danse adultes

Les cours de danse adultes s'adressent à des élèves ayant déjà un niveau avancé. D'une durée hebdomadaire d'une heure et demi, ils n'ouvrent pas droit à un diplôme.



IMPORTANT

Pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription.

Cette obligation émane de la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l'éducation et de son Décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation et notamment de l'article R362-2.



| PARCOURS DIPLÔMANT

Niveau	Durée du cycle		Temps hebdomadaire	Disciplines incluses	Validations
1 ^{er} cycle Dès 8 ans	4 ans	1 ^{re} année	2 heures	1 h danse jazz et 1 h danse classique	En cours de cycle : contrôle continu
		2 ^e année	2 h 30	1 h 15 danse jazz et 1 h 15 danse classique	En cours de cycle : contrôle continu
		3 ^e année	2 h 30	Danse jazz ou danse classique	En cours de cycle : contrôle continu
		4 ^e année	3 heures	Danse jazz ou danse classique	Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury
2 ^e cycle	4 ans		3 heures	Danse jazz ou danse classique	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury
3 ^e cycle	3 ans		3 heures	Danse classique	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury

Les diplômes délivrés

Fin de 1^{er} cycle

L'attestation d'études chorégraphiques (AEC) est obtenue après réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle en danse jazz ou en danse classique.

Fin de 2^e cycle

Le brevet d'études chorégraphiques (BEC) est obtenu après réussite de l'examen de fin de 2^e cycle en danse jazz ou en danse classique.

Fin de 3^e cycle

Le certificat d'études chorégraphiques (CEC) est obtenu après réussite de l'examen de fin de 3^e cycle en danse jazz ou en danse classique.

Art dramatique

Découverte | Parcours diplômant

Découverte

ATELIERS D'INITIATION AU THÉÂTRE

- > Pour les enfants de 7 à 11 ans, 1 h à 1 h 30 par semaine
- > Pour les adolescents de 11 à 14 ans, 1 h à 1 h 30 par semaine

Pas d'évaluations, cet atelier a pour objectif de sensibiliser les enfants et les adolescents au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres, jeux d'improvisations, exercices collectifs...).

Parcours diplômant

Artistes amateurs, spectateurs avertis ou candidats à l'aventure professionnelle, la classe d'art dramatique s'adresse à tous ceux désirant avoir une approche globale du théâtre et acquérir les bases d'une formation d'acteur.

Le cours se décompose en deux temps :

- > préparation : exercices corporels, diction, improvisation, respiration
- > travail de textes : analyses de textes, rapport à l'espace, interprétation



Les diplômes délivrés

Fin de 1^{er} cycle

L'attestation d'études théâtrales (AET) est obtenue après réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle.

Fin de 2^e cycle

Le brevet d'études théâtrales (BET) est obtenu après réussite de l'examen de fin de 2^e cycle.

Niveau	Durée du cycle	Temps hebdo	Validations
1 ^{er} cycle Dès 15 ans	1 an	1 h 30	Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury
2 ^e cycle	2 ans	1 h 30	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury

En pratique

Suivi pédagogique

Suivi pédagogique

ÉVALUATION

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis, mais peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi la déception d'un échec à l'examen de fin de cycle.



CONTRÔLE CONTINU

L'évaluation est un dispositif qui participe au principe même de formation. Elle s'appuie sur l'ensemble des pratiques réalisées par l'élève tout au long de sa scolarité au conservatoire. L'ensemble de ses activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle. Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret suivra le cursus de l'élève. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis. Cet élément permettra la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuiera l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints. Un examen de fin de cycle peut venir compléter, le cas échéant, ce dispositif.



EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (le directeur ou son représentant), d'un ou plusieurs spécialistes extérieurs à l'établissement, d'artistes ou de directeurs d'établissement. Ces épreuves sont publiques, à l'exception des examens de danse. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, selon l'avis de son professeur et après une demande motivée auprès du directeur, à se représenter. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen...).



Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens.
Les décisions du jury sont sans appel.

VALEURS ET OFFRE ARTISTIQUE



Le conservatoire de Ferney-Voltaire affirme des valeurs structurantes : bienveillance, inclusion, ouverture culturelle et ancrage territorial. Elles donnent sens à une offre artistique riche et diversifiée qui embrasse la musique, la danse et l'art dramatique, et qui s'appuie sur de nombreuses pratiques collectives, un PEAC ambitieux et des projets transdisciplinaires favorisant la créativité et le lien social.

Ces valeurs, dégagées lors d'ateliers collectifs et de temps de réflexion partagés, constituent les piliers de l'action du conservatoire : qualité, ouverture,

transmission, accueil et esprit de collectif. Elles traduisent un engagement quotidien en faveur d'une éducation artistique exigeante, inclusive et vivante, solidement ancrée dans son territoire transfrontalier.

Chaque mot-clé agit comme une boussole commune, un repère partagé qui oriente nos projets et nos pratiques, guide la relation avec les élèves et les familles, et nourrit le partenariat avec les acteurs éducatifs, culturels et associatifs du territoire.



CONSTRUIRE UN CONSERVATOIRE QUI RÉSONNE AVEC CELLES ET CEUX QUI L'HABITENT

...

Dans la perspective du projet d'établissement 2026-2032, une large consultation des familles a été engagée afin de mieux comprendre l'expérience vécue par les élèves au sein du conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire. Cette démarche participative vise à inscrire le projet dans une dynamique partagée et à renforcer le lien entre l'établissement, ses élèves et leurs familles.

Le questionnaire adressé à l'ensemble des parents a exploré plusieurs dimensions clés :

motivations et parcours d'inscription | raisons du choix du conservatoire, canaux de découverte de l'établissement ;

expérience vécue par les élèves | ressenti dans les cours et dans les espaces de vie, relations avec les professeurs et les pairs, perception du rythme de travail et des temps d'évaluation ;

participation aux activités collectives | implication dans les projets, concerts, ateliers et événements ;

perception institutionnelle | points forts identifiés (qualité des enseignements, compétences des équipes, diversité artistique, climat bienveillant) et leviers d'évolution (organisation, communication, lisibilité des parcours pédagogiques, développement de l'autonomie des élèves).

...

Cette consultation s'inscrit dans une démarche de co-construction : elle alimente directement la réflexion stratégique et traduit la volonté de bâtir un conservatoire qui place les élèves et leurs familles au cœur de son développement.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE

...

L'analyse des réponses fait apparaître une adhésion forte au projet éducatif et artistique du conservatoire. Les familles soulignent en particulier :

- **la qualité de l'enseignement et la compétence des professeurs** ;
- **un climat bienveillant**, propice à la motivation et à la progression ;
- **la richesse des pratiques collectives**, qui favorisent l'épanouissement artistique et social des élèves.

La majorité des élèves exprime le plaisir d'apprendre et le désir de poursuivre leur parcours au sein de l'établissement.

Des axes d'amélioration ont également émergé :

- **renforcer la lisibilité des objectifs pédagogiques** pour mieux accompagner les familles dans le suivi des parcours ;
- **favoriser une implication accrue des parents** dans la vie de l'établissement ;
- **améliorer l'accessibilité des locaux**, en particulier pour les publics en situation de handicap ou en mobilité réduite ;
- **fluidifier la communication** sur les temps forts, les projets et les échéances.

Ces enseignements dessinent les quatre grandes orientations du futur projet d'établissement :

- 1 | Consolider** l'excellence pédagogique et le climat bienveillant ;
- 2 | Renforcer** le dialogue et la co-construction avec les familles ;
- 3 | Développer** une communication plus claire et structurée ;
- 4 | Améliorer** l'accessibilité et la lisibilité des parcours.

Ils traduisent la volonté partagée de construire un conservatoire vivant, ouvert et inclusif, qui « résonne » pleinement avec celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

UN CONSERVATOIRE EN MOUVEMENT : ÉTAT DES LIEUX ET LEVIERS D'ACTION

...

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire s'appuie sur de solides atouts humains, pédagogiques, artistiques et territoriaux.



Accessibilité et démocratisation

La politique tarifaire modulée selon les revenus favorise l'égalité d'accès, même si certaines familles la perçoivent comme un effort financier important. Avec plus de 620 élèves inscrits et 100% des enfants des écoles publiques bénéficiaires d'actions éducatives, artistiques et culturelles (EAC), le conservatoire affirme une forte attractivité intergénérationnelle et intercommunale.



Ressources humaines et professionnalisation

L'équipe pédagogique (30 enseignants en musique, danse et théâtre) s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation structurée : démarches de titularisation, VAE, reconnaissance d'équivalences pour les diplômés des conservatoires suisses, préparation aux concours et mise en place d'un plan pluriannuel de formation. Elle est soutenue par une équipe administrative qualifiée. Le logiciel DuoNet constitue une base solide pour développer de nouveaux outils de communication et de suivi des élèves.



Diffusion et rayonnement

Le théâtre du Châtelard est un lieu central pour les restitutions, complété par des partenariats structurants avec la Grange au Lac d'Évian, la salle des fêtes du Creux de Thoiry, l'Esplanade du Lac de Divonne-les-bains et le Victoria Hall de Genève. Des résidences d'artistes, master classes et créations originales nourrissent une action culturelle inscrite dans un réseau régional et transfrontalier dynamique.

Éducation artistique et culturelle

L'EAC et les PEAC sont au cœur de la stratégie : plus de 1 000 enfants bénéficient chaque année d'interventions musicales.

Offre pédagogique structurée

Un règlement des études et un règlement intérieur actualisé encadrent désormais les cursus, les pratiques collectives et les modalités d'évaluation.

L'offre pédagogique s'enrichit avec la création de nouveaux départements – musique actuelle, voix et théâtre –, le développement des classes instrumentales (hautbois, trompette, cor, trombone, tuba, orgue, percussions) ainsi que la structuration et la diversification des ensembles (sept chœurs, trois orchestres et plusieurs formations de musique de chambre).

La danse poursuit sa montée en puissance avec la consolidation de son organisation et la préparation d'un troisième cycle en danse classique et en jazz.



Enseignements de l'enquête familles

Les familles saluent la qualité de l'enseignement, la compétence et la bienveillance des équipes, ainsi que la richesse des pratiques collectives. Elles souhaitent cependant une meilleure lisibilité des objectifs pédagogiques et une participation accrue à la vie de l'établissement. La création d'un livret numérique de suivi répondra à ces attentes.

Infrastructures et investissements

Une politique d'investissement soutenue garantit des conditions d'enseignement optimales : renouvellement régulier des instruments, acquisition d'équipements pédagogiques, modernisation numérique. L'extension de 2014 a amélioré l'accueil, et la création d'un nouveau lieu de diffusion est envisagée pour accompagner la croissance des activités artistiques.

Gouvernance, classement et rayonnement élargi

Classé CRC depuis 2007, le conservatoire déposera en 2026 une demande de renouvellement de classement auprès du ministère de la Culture. Ce renouvellement s'inscrit dans une ambition de consolidation et d'élargissement du rayonnement territorial. Situé au cœur du Pays de Gex et du Grand Genève, l'établissement bénéficie d'un positionnement stratégique favorable au développement de coopérations, de projets mutualisés et d'une circulation élargie des publics.

L'objectif est de confirmer son rôle de pôle culturel de référence, tout en affirmant une gouvernance partagée à l'échelle intercommunale et en renforçant le soutien des collectivités partenaires. Cette dynamique permettra d'assurer la soutenabilité budgétaire et d'ancrer durablement le conservatoire dans une trajectoire de rayonnement élargi, à la hauteur de son potentiel artistique, éducatif et territorial.



**FERNEY
VOLTAIRE**

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
de musique, de danse et d'art dramatique

Les axes stratégiques du projet 2026-2032

*développer
accompagner
déployer
valoriser*

...

Placer l'émancipation au cœur du projet,

c'est reconnaître chaque individu comme pleinement capable de s'engager dans une pratique artistique qui nourrit la sensibilité, stimule la réflexion, suscite la rencontre et forge l'émotion partagée. L'art devient ainsi un levier d'épanouissement personnel et de construction collective.

Cette ambition repose sur une pratique

artistique ouverte et décroisonnée, qui permet à chacun – enfant, adolescent, adulte amateur ou futur professionnel – de construire un parcours singulier, orienté vers l'autonomie et l'orientation choisie.

L'émancipation ne se décrète pas : elle est rendue possible par des conditions concrètes et accessibles, adaptées aux besoins et aux aspirations des publics. Cela suppose une réflexion continue sur l'évolution des parcours et leur adéquation avec les projets éducatifs, les pratiques locales et les missions de l'établissement en tant que pôle ressource.

Dans cette perspective, le conservatoire déploiera, sur la durée du projet d'établissement 2026-2032, un ensemble d'actions articulées autour de quatre grandes orientations.

LE CONSERVATOIRE, UN LIEU D'ÉMANCIPATION PAR LA PRATIQUE ARTISTIQUE

...

Développer l'offre de formation

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire affirme sa mission de service public en proposant une offre de formation adaptée, ouverte et diversifiée.

Les objectifs :

Élargir les disciplines et introduire des instruments rares ;

Diversifier les formats d'apprentissage (cours, ateliers, stages, projets, partenariats) ;

Renforcer les pratiques collectives (chœurs, orchestres, ensembles) ;

Accompagner les vocations préprofessionnelles grâce à des parcours adaptés et des partenariats avec des établissements supérieurs.



Intégrer de nouvelles pratiques

Pour répondre aux évolutions culturelles :
Ouverture aux musiques actuelles et aux cultures urbaines ;

Développement de projets interdisciplinaires ;

Soutien à la création contemporaine (résidences, ateliers, collaborations) ;

Intégration du numérique dans les pratiques artistiques.

Renforcer le rôle de pôle ressources

Le conservatoire agit comme acteur culturel structurant du territoire :

Partage d'expertise avec les écoles et associations locales ;

Coopérations renforcées avec les institutions culturelles ;

Implication dans les réseaux régionaux et transfrontaliers ;

Contribution à la démocratisation culturelle et au rayonnement territorial.



Accompagner les parcours des élèves

L'émancipation repose sur un suivi personnalisé :

Parcours individualisés selon les rythmes et motivations ;

Évaluation formative et bienveillante avec outils partagés ;

Passerelles vers d'autres établissements pour élargir les perspectives ;

Dispositifs spécifiques pour les adolescents et les pratiques collectives motivantes.

UN CONSERVATOIRE DE PROXIMITÉ ET DE COOPÉRATION



Développer les partenariats locaux

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire renforce son rôle au sein du tissu culturel local en :

Développant des actions communes avec la médiathèque Le Châtelard autour du livre, de la musique et du spectacle vivant ;

Soutenant les associations musicales, chorégraphiques et théâtrales ;

Coopérant avec les structures culturelles locales pour mutualiser les projets et toucher de nouveaux publics.



Renforcer l'ancrage transfrontalier

Situé au cœur du Grand Genève, le conservatoire mise sur :

Des partenariats avec les établissements suisses pour favoriser les mobilités ;

Des événements partagés et des résidences artistiques ;

La valorisation de la diversité linguistique et culturelle du territoire ;

La mutualisation des ressources et des savoir-faire.

Valoriser les projets scolaires et périscolaires

L'établissement agit comme levier d'EAC en :
Développant les PEAC avec les écoles de la commune ;

Poursuivant les projets participatifs comme la chanson *Que le meilleur gagne* créée en 2024 lorsque la Ville était labellisée Terre de Jeux ;

Accompagnant les enseignants dans la mise en œuvre de pratiques artistiques ;

Donnant une visibilité publique aux productions scolaires et périscolaires.



*Hymne de notre Terre de Jeux : **Que le meilleur gagne***



Tchikidan - Volki
de Etienne Perruchon
Répétition générale avec
200 enfants des écoles de
Ferney-Voltaire



Tchikidan - Le concert

Retrouvez d'autres captations page 46.

Inscrire le conservatoire dans les réseaux régionaux et nationaux

Pour renforcer sa légitimité et son innovation, il s'engage à :

Participer aux réseaux professionnels (ADICARA, Conservatoires de France, fédérations) ;

Collaborer avec scènes nationales, festivals et centres chorégraphiques ;

Répondre aux appels à projets nationaux pour diversifier les financements ;

Renforcer la formation continue et la veille pédagogique.

UN CONSERVATOIRE OUVERT À TOUS LES PUBLICS



Porter une attention particulière aux adolescents

Ateliers et dispositifs adaptés aux goûts et rythmes des adolescents (musiques actuelles, danse urbaine, théâtre d'improvisation, ensembles vocaux) ;

Passerelles souples entre disciplines et univers esthétiques ;

Projets collectifs comme leviers de motivation et de socialisation ;

Accompagnement bienveillant favorisant créativité et confiance en soi.



Développer une offre artistique et culturelle pour tous

La mission de service public implique l'ouverture à tous les publics :

Accueil des adultes amateurs avec des formats adaptés ;

Implication des familles dans des projets participatifs intergénérationnels ;

Actions hors les murs pour toucher les publics éloignés de la culture ;

Modalités d'accueil flexibles pour lever les freins sociaux ou économiques.

Favoriser la médiation et les rencontres

L'art prend sens dans la rencontre et le partage :

Concerts commentés, **répétitions** publiques et **ateliers** ouverts ;

Projets collaboratifs associant élèves, artistes et habitants ;

Présence renforcée dans l'espace public et les événements locaux ;

Masterclasses, conférences et résidences avec des artistes professionnels.



Valoriser les ressources documentaires et numériques

La médiathèque Le Châtelard devient un partenaire stratégique :

Modernisation et diversification des collections ;

Développement de ressources numériques accessibles à distance ;

Actions de médiation documentaire (expositions, ateliers, découvertes) ;

Partenariats avec la médiathèque Le Châtelard et les établissements éducatifs.

UN CONSERVATOIRE ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS



Déployer une politique écoresponsable

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire inscrit son action dans une démarche durable :

Encourager les mobilités douces (vélo, covoiturage, transports en commun) ;

Promouvoir les éco-gestes quotidiens (impressions limitées, énergie raisonnée, réduction des plastiques) ;

Intégrer l'environnement dans la programmation artistique (créations engagées, sensibilisation au climat).

Prendre soin des élèves et des familles

Pour garantir un climat de confiance et de bienveillance :

Prévention du décrochage et accompagnement individualisé ;

Temps réguliers d'écoute et de dialogue avec les familles ;

Attention au bien-être des élèves dans un cadre respectueux et sécurisant ;

Formation continue des équipes à la communication positive.

Favoriser l'innovation pédagogique

Le conservatoire se positionne comme un laboratoire pédagogique :

Promotion de l'évaluation positive et formative ;

Développement du numérique éducatif et d'outils de suivi en ligne ;

Expérimentation de pédagogies actives et de pratiques collaboratives ;

Formation des enseignants aux nouvelles approches.

Intégrer les enjeux d'égalité et d'inclusion

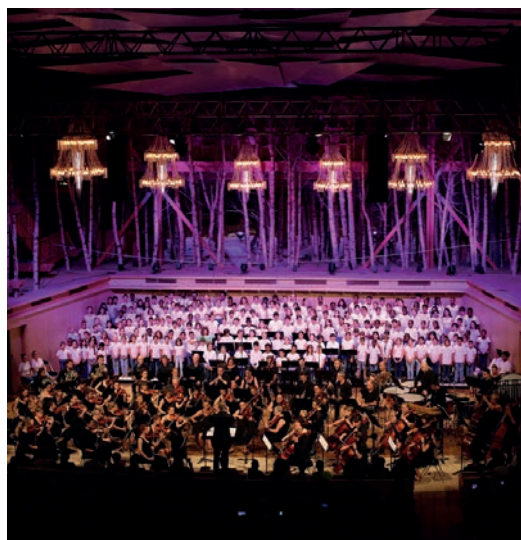
Le conservatoire affirme son rôle de service public inclusif en :

Facilitant l'accueil des élèves en situation de handicap ;

Valorisant la diversité culturelle et les rencontres interculturelles ;

Assurant la parité et la visibilité équilibrée des artistes et enseignants ;

Luttant contre toutes formes de discrimination.





**FERNEY
VOLTAIRE**

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
de musique, de danse et d'art dramatique

Modes de faire

expérimenter

rechercher

travailler

coopérer

...

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026-2032 REPOSE SUR UNE CULTURE DU « FAIRE ENSEMBLE » :
EXPÉRIMENTER, RÉFLÉCHIR, COOPÉRER ET AGIR COLLECTIVEMENT POUR DONNER COHÉRENCE
ET VITALITÉ À L'ACTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE FERNEY-VOLTAIRE.



Expérimenter

- Tester de nouveaux formats pédagogiques : ateliers courts, masterclasses ouvertes, parcours modulaires, hybridation présentiel/numérique.
- Développer des ateliers interdisciplinaires favorisant la créativité.
- Accueillir des artistes en résidence pour initier des projets pilotes.

► *Intégrer les pratiques pertinentes dans l'offre régulière.*

Rechercher et agir

- Observer et évaluer les pratiques pour les ajuster aux besoins réels.
- Assurer une veille artistique et pédagogique.
- Collaborer avec des chercheurs et des universitaires pour nourrir la réflexion.

► *Installer une culture de l'amélioration continue.*

Travailler en mode projet

- Développer des projets transversaux emblématiques (concours littéraire, spectacles pluridisciplinaires, PEAC).
- Fédérer disciplines et publics à travers des événements collectifs.
- Structurer les projets par une méthodologie partagée et participative.

► *Valoriser l'intelligence collective et l'autonomie.*

Coopérer avec les usagers

- Associer familles et élèves aux instances de concertation.
- Travailler avec les associations locales pour renforcer le maillage culturel.
- Encourager la participation citoyenne à travers des projets artistiques ouverts.

► *Faire des usagers de véritables partenaires.*



**FERNEY
VOLTAIRE**

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
de musique, de danse et d'art dramatique

Les outils structurants

*accompagner
communiquer
participer
développer
...*

Pour donner toute sa portée au projet 2026–2032, le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire s'appuie sur des outils qui assurent la cohérence entre vision stratégique, organisation interne et pratiques quotidiennes.

...



Gouvernance et organisation

- Clarification de l'organigramme et des responsabilités.
- Renforcement des instances de concertation et du pilotage collaboratif.
- Création ou consolidation de postes structurants (coordination, action culturelle, communication).

► *Une gouvernance lisible, efficace et partagée.*

Accompagnement et développement professionnel des enseignants

- Plan pluriannuel de formation continue (artistique, pédagogique, numérique).
- Mutualisation, échanges de pratiques et observations croisées.
- Soutien aux parcours professionnels (VAE, concours, mobilités).

► *Une équipe professionnelle soutenue et en évolution permanente.*

Équipements et accessibilité

- Renouvellement régulier et programmé du parc instrumental.
- Accessibilité renforcée (personnes à mobilités réduites - PMR, lisibilité des parcours, accueil inclusif).

► *Des conditions d'apprentissage optimales et équitables.*

Numérique intégré

- Déploiement d'un espace numérique de travail, d'outils collaboratifs et de ressources partagées.
- Développement de formats hybrides d'enseignement et de médiation.
- Valorisation numérique des actions, projets et évaluations.

► *Un conservatoire connecté, agile et innovant.*

Communication et visibilité

- Refonte du site internet, identité visuelle harmonisée.
- Communication proactive autour des projets, événements et réussites.
- Développement de supports variés (photos, vidéos, réseaux sociaux, newsletter).

► *Une action culturelle lisible, attractive et fédératrice.*

Participation et implication des usagers

- Création de comités d'usagers et conseils élargis (parents, élèves, partenaires).
- Ateliers participatifs et démarches de co-construction de projets.
- Renforcement du dialogue familles-enseignants-direction.

► *Une gouvernance ouverte et participative.*

Développement et diversification des ressources

- Partenariats économiques, mécénat culturel et collaborations institutionnelles.
- Coopérations transfrontalières et territoriales.
- Mobilisation de financements croisés (municipaux, régionaux, européens).

► *Des moyens consolidés pour une stratégie durable et ambitieuse.*

ÉCHÉANCIER CONSOLIDÉ DES ACTIONS (2026-2032)

...



Suivi et évaluation

Suivi mensuel | points d'avancement par action prioritaire et analyse des indicateurs.

Suivi trimestriel | réunions d'équipe élargies permettant les ajustements.

Suivi semestriel | rencontres avec la collectivité pour les arbitrages budgétaires et la validation des livrables.

Suivi annuel | bilan global présenté au conseil d'établissement, incluant les retours des usagers, et élaboration de la feuille de route pour l'année suivante.



Vue d'ensemble

Objectif général | déployer l'ensemble des actions prévues par les axes du projet d'établissement, selon un calendrier progressif et cohérent, avec un suivi d'évaluation régulier à différents niveaux : mensuel, trimestriel, semestriel et annuel.

Responsabilités | chaque action sera conduite sous la responsabilité de la direction, des coordinateurs pédagogiques, du référent numérique, du référent pour l'éducation artistique et culturelle, du référent pour l'action culturelle, du référent pour les ressources humaines, de la coordination de la formation musicale, de la pianiste accompagnatrice, de la référente handicap en lien avec la collectivité.



FEUILLE DE ROUTE PAR SEMESTRE

Premier semestre 2026 | janvier > juin

Rayonnement et faisabilité

- **Étude de faisabilité du rayonnement de l'établissement** | définition du positionnement territorial, analyse des partenariats existants et identification des leviers de développement.
- **Livrables** | diagnostic du rayonnement (pédagogique, culturel, territorial), scénario d'évolution du statut et plan d'action à six ans.
- **Communication et visibilité** | création d'un nouveau site internet, mise en valeur des projets dans la presse et sur les réseaux sociaux.
- **Livrables** | charte graphique, supports de communication, calendrier média.
- **Partenariats transfrontaliers** | signature des premières conventions avec les structures culturelles voisines et lancement d'échanges artistiques (masterclasses, résidences).
- **Livrables** | conventions signées, calendrier de coopération artistique.

Enseignement artistique et pédagogie

- **Évaluation continue** | intégration progressive dans les cours et projets, formation initiale des enseignants à l'observation et à la régulation des apprentissages.
- **Livrables** | référentiel de compétences, grilles d'observation, livret numérique de l'élève.
- **Label « Musicien lecteur »** | lancement officiel et mise en place du suivi pédagogique.
- **Livrables** | protocole de validation en situation, supports pour les élèves.
- **Évaluation certificative** | réorganisation des examens et harmonisation des jurys.
- **Livrables** | règlement d'examens actualisé, modèle de diplôme et d'attestation.

Numérique et innovation

- **Environnement numérique de travail** | déploiement de la version pilote et formation des enseignants et des élèves à son utilisation.
- **Livrables** | plateforme active (emplois du temps, ressources, évaluations).
- **Création numérique et arts technologiques** | ouverture d'ateliers de musique assistée par ordinateur, captation et multimédia.
- **Livrables** | calendrier d'ateliers, équipement technique de base, plan de formation des enseignants.

Inclusion et publics élargis

- **Accessibilité et handicap** | formation des équipes, plan d'aménagements et partenariats spécialisés.
- **Livrables** | protocole inclusion, calendrier d'actions hors les murs.
- **Accompagnements instrumentaux** | harmonisation des plannings et outils de suivi.
- **Livrables** | trame de suivi, intégration dans le calendrier pédagogique.
- **Parcours adolescents et adultes** | création de nouveaux ateliers et cours spécifiques.
- **Livrables** | calendrier des activités, premières inscriptions.

Action culturelle et éducation artistique

- **Parcours d'éducation artistique et culturelle** | création d'un espace numérique dédié, harmonisation des fiches projets, coordination renforcée avec les écoles.
- **Livrables** | portail en ligne, calendrier des restitutions publiques.

Deuxième semestre 2026 |
juillet > décembre

Rayonnement et coopération

- **Consolidation du diagnostic du rayonnement** et présentation des résultats à la collectivité.
- **Lancement de la saison culturelle annuelle** : création d'une identité graphique, programmation transversale et partenariats territoriaux.
- **Développement de la médiathèque numérique** : accès en ligne, premières médiations publiques.



Enseignement et évaluation

- **Ajustements suite aux bilans pédagogiques**, consolidation des outils d'évaluation continue et certificative.

Numérique

- **Extension de la plateforme numérique** à l'ensemble des emplois du temps, salles et ressources.
- **Développement de projets** interdisciplinaires et d'une plateforme interne de diffusion.



Formation et gestion des personnels

- **Formation continue** : deuxième vague centrée sur les pédagogies actives et l'usage du numérique.
- **Organisation et accueil** : mise à jour de l'organigramme, signalétique, création d'un espace numérique pour les familles.

Années 2027 à 2029 : consolidation et montée en régime

Rayonnement et réseau

- **Mise en œuvre des partenariats** transfrontaliers pérennes et participation aux réseaux régionaux et nationaux.
- **Renforcement de la visibilité** de la saison culturelle et de la communication institutionnelle.

Enseignement et structuration

- **Création officielle des départements** « Voix » et « Musiques actuelles ».
- **Poursuite du développement** du label « Musicien lecteur » et généralisation du livret numérique.



Formation et ressources humaines

- **Déploiement du plan de formation continue** et du dispositif de mobilité interne.
- **Développement des compétences managériales** et pédagogiques des coordinateurs.

Numérique et innovation

- **Généralisation de la pratique numérique** et de la création assistée par ordinateur.
- **Plateforme de diffusion interne** pleinement opérationnelle.

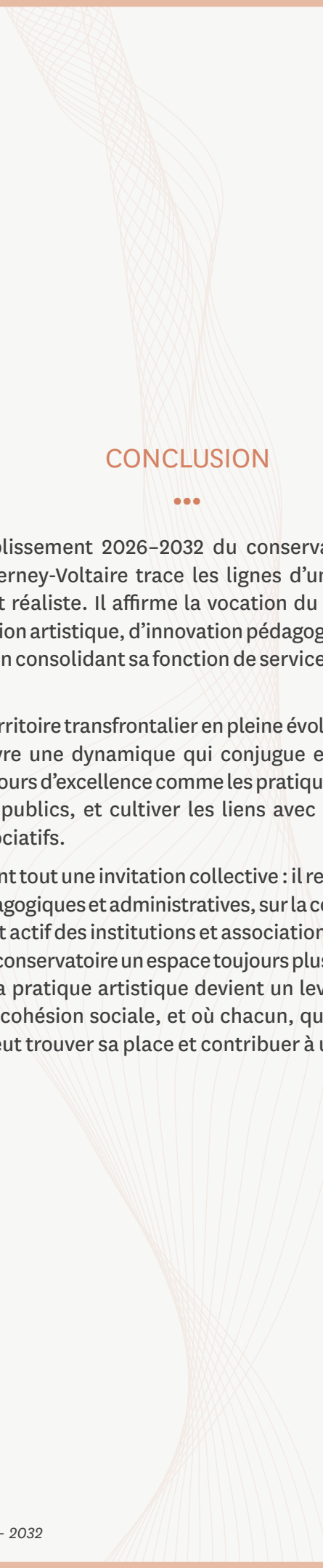
Inclusion et publics

- **Développement des offres** pour adolescents, adultes et publics éloignés.
- **Intégration de démarches** écoresponsables dans les projets.



Années 2030 à 2031 : évaluation globale et transition

- **Consolidation du rayonnement** territorial et international.
- **Étude d'impact du projet d'établissement** (pédagogique, culturel, managérial).
- **Décision** sur une éventuelle évolution statutaire de l'établissement selon les résultats obtenus.
- **Préparation du nouveau projet d'établissement** pour la période 2032-2038.



CONCLUSION

...

Le projet d'établissement 2026-2032 du conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire trace les lignes d'un développement à la fois ambitieux et réaliste. Il affirme la vocation du conservatoire comme lieu d'émancipation artistique, d'innovation pédagogique et de coopération culturelle, tout en consolidant sa fonction de service public ouvert à toutes et à tous.

Ancré dans un territoire transfrontalier en pleine évolution, le conservatoire entend poursuivre une dynamique qui conjugue exigence et inclusion : soutenir les parcours d'excellence comme les pratiques amateurs, accueillir la diversité des publics, et cultiver les liens avec les acteurs éducatifs, culturels et associatifs.

Ce projet est avant tout une invitation collective : il repose sur l'engagement des équipes pédagogiques et administratives, sur la confiance des familles et sur le partenariat actif des institutions et associations locales. Ensemble, il s'agit de faire du conservatoire un espace toujours plus vivant, où la créativité se partage, où la pratique artistique devient un levier d'épanouissement personnel et de cohésion sociale, et où chacun, quel que soit son âge ou son parcours, peut trouver sa place et contribuer à une culture commune.

ANNEXES



Dans une logique d'allègement du document-cadre et de consolidation de la culture professionnelle commune, l'ensemble des documents annexes et des ressources de référence sera regroupé dans un Padlet unique, accessible via un QR code et intégré à l'ENT (espace numérique de travail).

Cet espace numérique centralisé permettra de consulter facilement :



- Les fiches actions,
- Les références bibliographiques,
- Les tarifs de l'établissement,
- L'ensemble des documents-cadres,
- Les ressources de veille juridique, institutionnelle, statutaire et bibliographique.

Les objectifs de cet outil sont clairs :

- Garantir une accessibilité permanente à des ressources actualisées,
- Développer une culture partagée de la veille et de l'anticipation réglementaire,
- Mettre à disposition un espace unique regroupant les textes de cadrage essentiels (projet d'établissement, règlement intérieur, charte, documents institutionnels).

La mise à jour de ce Padlet sera confiée à un groupe de veille interne, assurant la pertinence et l'actualisation continue des contenus, en appui à l'évolution stratégique et opérationnelle de l'établissement.

D'autres captations



La musique du verbe :
Les Ombres
première partie



La musique du verbe :
La dernière métamorphose
deuxième partie



La musique du verbe :
J'en veux en-corps
troisième partie



Dogora de Etienne
Perruchon

Remerciements

La direction du conservatoire de Ferney-Voltaire adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des agents et partenaires qui ont participé avec rigueur et enthousiasme à cette démarche de réflexion collective et aux différentes réunions de travail.

Elle tient également à remercier les services municipaux de la Ville de Ferney-Voltaire pour leur précieux appui et leur expertise tout au long de l'élaboration de ce projet d'établissement.

...

Maquette : Cécile Tassan.
Impression : Imprimerie Gonnet, Virignin.

Crédits photo : Service communication et conservatoire de la Ville de Ferney-Voltaire, Yann Krajewski, Mélanie Grolley, DR.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026**SEANCE ORDINAIRE****DÉLIBÉRATION****N° DEL2026-002****DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	25

L'an deux mil vingt six, le 03 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Chantal HARS, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Ahmed BEN MBAREK, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA, M. Raphael VINCON.

Pouvoir(s) :

Mme Aurelie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Chun-Jy LY.

Etaient excusés :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, Mme Mylène MAILLOT.

Etait absent :

M. Jean-Loup KASTLER.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Vu le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2026, présenté ;

Considérant que la tenue d'un débat contradictoire constitue une formalité substantielle ;

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ;

Le conseil municipal, après avoir débattu :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget 2026, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Date de télétransmission : 6 février 2026
Date de retour de l'acte : 6 février 2026
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20260203-10380-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois¹ précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le vote du DOB a lieu en amont du vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025. Pour autant, dans la mesure où le budget primitif sera construit sur la base d'une reprise anticipée des résultats de 2025, ceux-ci seront examinés au sein du présent ROB, avant l'examen des orientations budgétaires de 2026.

Le contexte législatif et réglementaire en 2026

À l'instar de 2025, l'année 2026 a débuté sans Loi de Finance. Par conséquent, la continuité des services publics est assurée par la Loi Spéciale 2025-1316 et le décret 2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics. Des circulaires viennent préciser ces deux textes, mais il n'en demeure pas moins que l'absence de Loi de Finances pour 2026 introduit une forte incertitude dans la préparation budgétaire.

Certains éléments connus aujourd'hui appellent de surcroît à la prudence sur le plan budgétaire :

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, établi sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), s'établit pour 2026 à 0,8%. Par conséquent, les recettes attendues ne devraient guère progresser par rapport à 2025, hors élargissement des bases physiques.
- En application du décret 2025-86 du 30 janvier 2025, le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires passe de 34,65% à 37,65%. Cette augmentation progressive devrait culminer à 43,65% en 2028. Pour l'année 2026, un volume d'environ 84 k€ supplémentaire est à prévoir sur cette enveloppe.

¹ Ce délai est porté à 10 semaines pour les communes ayant adopté le référentiel M57, ce qui est le cas de la ville de Ferney-Voltaire et de son Centre Communal d'Action Sociale.

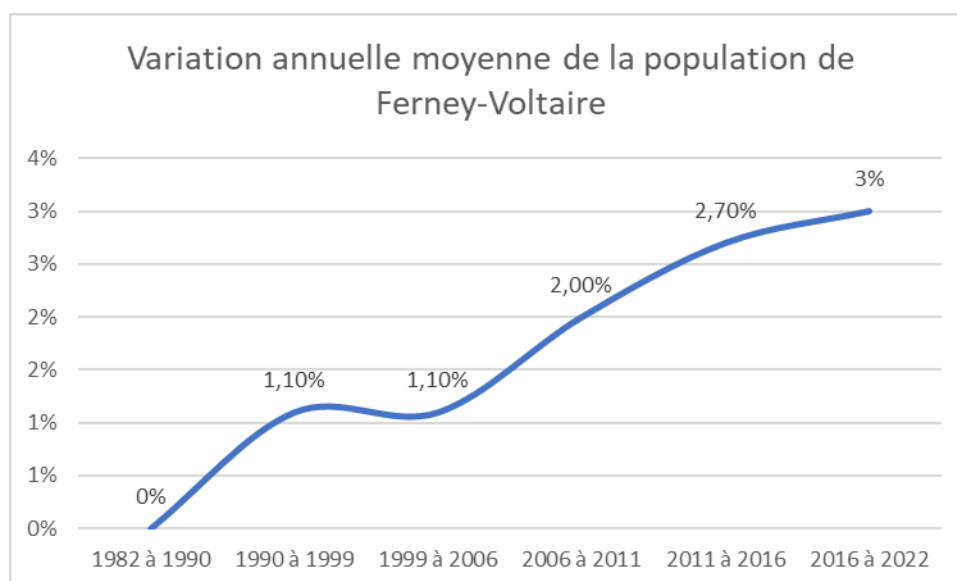
Pour ces raisons, et eu égard au calendrier des élections municipales de 2026, le budget primitif de l'année est conçu comme un document de transition, destiné à finaliser les investissements initiés au cours du mandat 2020-2026 et à fournir un document support aux services municipaux pour engager les dépenses en ce début d'exercice 2026. Il sera donc nécessairement amendé à l'issue des élections municipales, mais il doit fournir un socle qui assure la continuité du service public.

Le contexte démographique de la ville de Ferney-Voltaire

Le contexte démographique influe fortement sur la prospective financière de la ville. À rebours de la tendance nationale, la ville de Ferney-Voltaire connaît une croissance rapide, qui occasionne une consommation de services publics et un besoin d'investissement importants.

Le recensement est en cours à l'heure de la rédaction du présent rapport ; aussi, les derniers chiffres officiels de l'INSEE établissent la population ferneysienne à 12 235 habitants (base INSEE au 1^{er} janvier 2023). À titre de comparaison, en 2011, la population dénombrait un peu moins de 8 500 habitants.

L'examen des séries longues indique que la croissance démographique ferneysienne a tendance à accélérer :



Eu égard à la relative exiguïté du territoire, cette augmentation de la population s'est traduite par une densification marquée : la densité moyenne est passée sur la même période de 1 338,7 habitants/km² en 1982 à 2 412,1 habitants/km² en 2022.

Ces données physiques influent directement sur l'exercice des missions de la collectivité, qui se doit d'absorber la croissance démographique et d'anticiper ses effets en matière d'équipements publics.

Exécution 2025 : appréciation en amont du vote du CFU

L'exercice 2025 se caractérise par des recettes de fonctionnement de bonne tenue (20,7 M€) et des dépenses de même nature contenues (18,5 M€). Les dépenses d'investissement ont atteint 7,4 M€, restes à réaliser inclus, à comparer avec des recettes de même nature de 3 M€. Ce volume important de dépenses tient, pour 2,5 M€, à la restitution par la ville de recettes de taxe d'aménagement eu égard à la non réalisation ou la sous-réalisation des projets sous-jacents.

Au total, le résultat de fonctionnement cumulé dépasse 7 M€, tandis que le résultat d'investissement cumulé se positionne à -2,5 M€. Ces résultats sont conformes à la stratégie qui consiste à maintenir les marges de manœuvre en matière de fonctionnement et de financer l'investissement sur ressources propres, en minimisant le recours à l'emprunt.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

En euros	Investissement	Fonctionnement	Total
Prévision budgétaire totale (recettes)	7 727 851,70	19 544 273,61	27 272 125,31
Recettes réalisées	2 960 916,48	20 705 891,14	23 666 807,62
Restes à réaliser	288 369,09	0,00	288 369,09
Prévision budgétaire totale (dépenses)	10 600 499,35	24 355 764,00	34 956 263,35
Dépenses réalisées	7 370 363,29	18 478 685,73	25 849 049,02
Restes à réaliser	1 210 895,77	0,00	1 210 895,77
Solde des réalisations de l'exercice	-4 409 446,81	2 227 205,41	-2 182 241,40
Résultats antérieurs reportés	2 872 647,65	4 798 190,59	7 670 838,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	-1 536 799,16	7 025 396,00	5 488 596,84
Différence entre les restes à réaliser	-922 526,68	0,00	-922 526,68
Résultat cumulé	-2 459 325,84	7 025 396,00	4 566 070,16

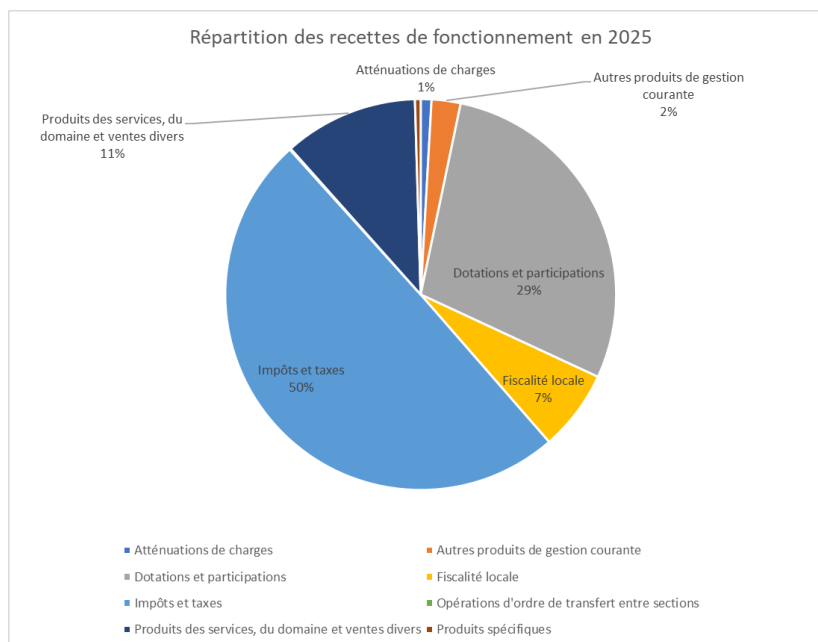
Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes et récurrentes de la collectivité.

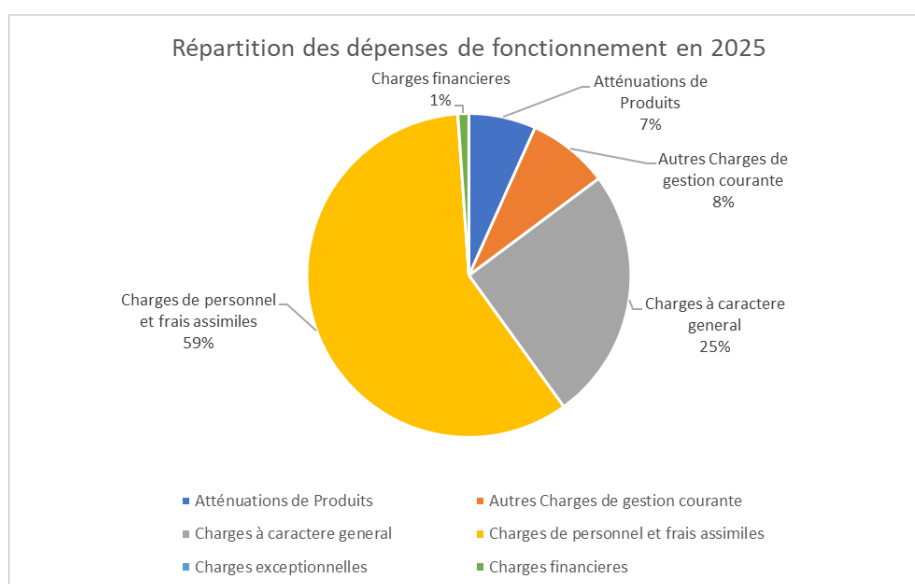
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 20,7 M€ en 2025. Leur structure repose essentiellement sur les recettes fiscales (57%) et les dotations et participations (29%). Les recettes issues des services à la population (extra et périscolaire, entrées au centre nautique, recettes du conservatoire à rayonnement communal, billetterie des spectacles...) atteignent 11% du total, tandis que les revenus immobiliers de la ville s'élèvent à environ 2% du total des recettes de 2025.

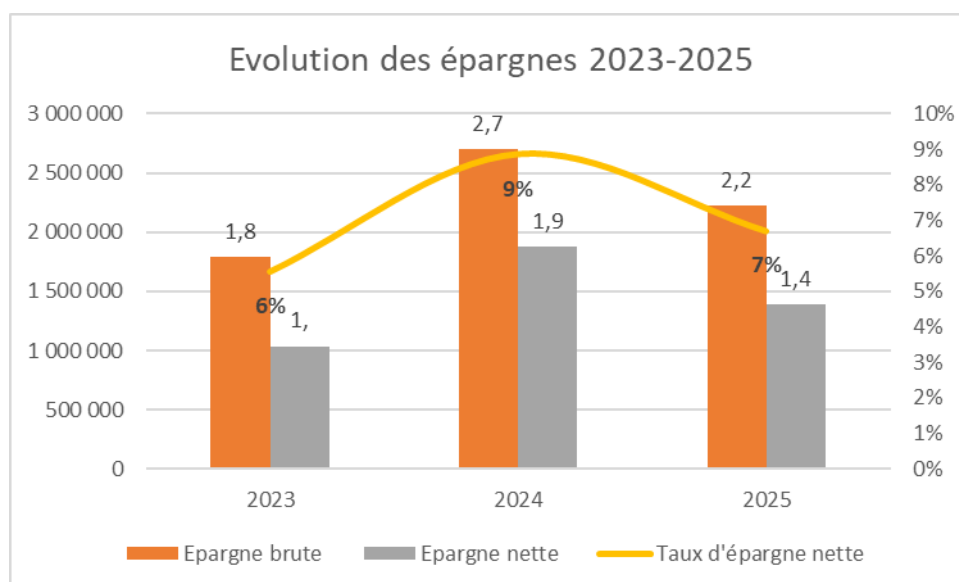
Il convient de noter que l'exercice 2024 avait été caractérisé par des recettes exceptionnelles importantes (soulte de dissolution du SIVOM pour plus d'un million d'euros, et plus d'un demi-million d'euros au titre de cessions. En 2025, les recettes exceptionnelles se positionnent à moins de 100 k€ (fin des cessions au Département de l'Ain dans le cadre de la construction de la voie du transport en commun en site propre pour 73 k€ environ, et ventes diverses de matériel communal pour le solde). Pour autant, les recettes de fonctionnement totales se positionnent à 20,7 M€, contre 21,2 M€, soit un repli contenu eu égard aux fortes recettes exceptionnelles de 2024.



À fin 2025, les dépenses de fonctionnement atteignent 18,5 M€, dont 17,3 M€ de dépenses réelles et récurrentes (hors opérations d'ordre telles que les amortissements, par exemple). Les dépenses réelles s'inscrivent en progression annuelle de 2%, tirées par les charges de personnel (+4% à 10,2 M€). Toutefois, les charges à caractère général (qui comprennent notamment les charges relatives aux bâtiments) restent relativement stables à 4,4 M€, tandis que les charges financières se replient à 188 k€ en l'absence de recours à l'emprunt.



Au total, l'épargne brute, soit le solde de la section de fonctionnement, se situe à 2,2 M€ à fin 2025, contre 2,7 M€ un an plus tôt. Relativement au volume des recettes de fonctionnement, le taux d'épargne brute s'inflechit donc de 2% pour s'établir à 11%. Ces ratios restent honorables et permettent, une fois pris en compte le remboursement du capital de la dette, d'évaluer la capacité d'autofinancement nette de la ville à 1,4 M€, soit 7% des recettes de fonctionnement. Par ses opérations courantes, la ville contribue donc activement au financement de ses investissements.



Section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont totalisé 7,4 M€ en 2025. Il convient de nuancer ce volume important ; en effet, comme précisé dans les propos liminaires, la ville a procédé au remboursement d'un volume de 2,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement. Cette taxe est perçue en amont de la déclaration d'achèvement des projets taxés ; aussi, si la réalisation de ceux-ci est repoussée ou

compromise, la ville doit rembourser les pétitionnaires. En outre, il convient de retrancher également la dépense obligatoire constituée par le remboursement du capital de la dette (840 k€ en 2025). Par conséquent, hors remboursement de la taxe d'aménagement, du capital de la dette, et hors restes à réaliser, les dépenses d'investissement de la ville ont atteint 4 M€, après 5 M€ en 2023 et 4 M€ en 2024.

Les recettes d'investissement, quant à elles, ont atteint 3 M€, dont 844 k€ au titre de l'affectation des résultats de 2024 à l'investissement, 475 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), 316 k€ au titre de la dotation sur amendes de police, ainsi qu'un reliquat de subvention du Département de l'Ain en lien avec la réalisation de la vélo-route de Meyrin.

Par conséquent, l'équilibre de la section d'investissement devrait se décliner comme suit :

Tableau ressources-emplois 2025

Ressources		Emplois	
Epargne nette	1,4 M€	Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt	6,6 M€
Recettes d'investissement hors recours à l'emprunt	3,0 M€	Part affectée à l'investissement	0,8 M€
Recours à l'emprunt de l'année	0,0 M€		
Ponction sur le fonds de roulement	3,0 M€		
Total des ressources	7,4 M€	Total des emplois	7,4 M€

Hors mouvements extra-budgétaires attribuables au SIVOM, le fonds de roulement de la ville devrait s'établir à 5,5 M€ à fin 2025, après 8,5 M€ à fin 2024.

Détermination du fonds de roulement à fin 2025 (hors éléments non budgétaires consécutifs à la dissolution du SIVOM)

<i>en millions d'euros</i>	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultat de 2025	Résultat de clôture (fonds de roulement)
Investissement	2,9		-4,4	-1,5
Fonctionnement	5,6	,8	2,2	7,
Total	8,5	,8	-2,2	5,5

La ville a pris le parti d'utiliser ses fonds propres, et notamment son important fonds de roulement, afin de faire face à ses dépenses d'investissement. À titre de comparaison, la quasi-totalité de la ponction sur le fonds de roulement (3 M€) provient du remboursement de la taxe d'aménagement (2,5 M€). En définitive, les dépenses d'investissement à proprement parler ont été financées intégralement grâce à l'autofinancement et aux subventions. En procédant ainsi, la ville a consolidé une nouvelle fois son faible niveau d'endettement.

Les ratios relatifs à la dette demeurent en effet de très bonne tenue, malgré l'infléchissement des recettes de fonctionnement et de l'épargne brute. En effet, dans la mesure où la ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025, son encours a diminué de 800 k€ pour atteindre 7 M€.

<i>en millions d'euros et en %</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	13,3	14,4	15,2	17,2	21,2	20,7
Epargne brute	0,7	1,9	2	2,7	2,7	2,2
Encours de dette	6,2	5,5	4,9	4,1	7,8	7,0
Taux d'endettement	47%	38%	32%	24%	37%	34%
Capacité de désendettement	8,9	2,9	2,5	1,5	2,9	3,2

Aussi, le stock de dette représente environ le tiers des recettes de fonctionnement de l'année ; parallèlement, si la ville consacrait l'intégralité de son épargne brute au désendettement, elle rembourserait l'ensemble de sa dette en trois ans et deux mois. Ces ratios d'endettement sont tout à fait honorables et permettent d'envisager un recours à l'emprunt raisonné sur le moyen terme.

Les orientations budgétaires 2026

En cette année de renouvellement de l'assemblée communale, le budget primitif est un outil qui permettra aux services de mener leurs missions à bien, dans l'intérêt du public, et au nouvel exécutif de disposer d'une vision claire sur les contraintes et opportunités de ce début de mandat 2026-2032.

Si l'investissement prévu dans le cadre du budget primitif 2026 est nécessairement limité aux actions indispensables pour la préservation du patrimoine de la ville, le cadre fixé en fonctionnement doit permettre de préserver un service public de qualité sans obérer la capacité de la ville à mener à bien ses projets. Il convient également de continuer à dégager des marges de manœuvre en fonctionnement, notamment en vue de renforcer à terme les équipes de la police municipale et de la médiathèque.

Prospective de fonctionnement

Comme rappelé dans les propos liminaires, de fortes incertitudes pèsent sur le budget de l'État à la date de rédaction du présent rapport d'orientations budgétaires. Les orientations budgétaires de l'État pour 2026 auront naturellement des effets sensibles sur les finances des collectivités locales. Des ajustements sont encore en cours d'arbitrage sur les éventuelles ponctions sur les recettes fiscales du bloc communal, sur les écrêtements de la dotation globale de fonctionnement (DGF), sur le niveau des dotations en investissement, et notamment sur le devenir du Fonds Vert... Pour ces raisons, une vision nécessairement prudente a été adoptée s'agissant des principales recettes de fonctionnement de la ville : la fiscalité et la DGF. Celles-ci ont été reconduites quasiment à l'identique du réalisé 2025, afin d'anticiper les effets à ce jour inconnus de la Loi de Finance, dans un contexte de stabilité des taux de fiscalité à la main de la collectivité.

L'année 2026 est également une année de renouvellement de l'assemblée communautaire. Pour les besoins du budget primitif de 2026, le montant de l'attribution de compensation perçue par la ville reste fixé à 2 M€.

Parallèlement, les produits des services (tarification péri- et extrascolaire, entrées au centre nautique, recettes du conservatoire à rayonnement communal, billetterie...) devraient légèrement s'infléchir, car l'exercice 2025 a été marqué des efforts de recouvrement des factures non honorées au cours des années précédentes.

Il convient toutefois de noter le dynamisme de la Compensation Franco-Genevoise, qui s'établit pour 2026 à 5,5 M€, après 4,6 M€ en 2024 et 5,0 M€ en 2025.

Au total, les recettes de fonctionnement devraient se situer dans l'épure de celles de 2025. Cette vision prudente ne tient pas compte d'éventuels éléments exceptionnels et tâche d'anticiper les effets de la Loi de Finances pour 2026.

Focus sur les ressources humaines et les charges de personnel

En 2025, plusieurs chantiers RH ont été menés de front :

- La dématérialisation des bulletins de paie ;
- la conclusion d'un marché autour de la prévoyance collective obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- l'initiation d'une démarche de prévention (mise à jour des formations obligatoires, des visites médicales...) ;
- actualisation du livret d'accueil ;
- formalisation des procédures d'accueil individuel des nouveaux agents dans la collectivité).

En 2026, plusieurs projets seront déployés :

- actualisation des lignes directrices de gestion ;
- actualisation du Document Unique ;
- Développement d'un processus d'intégration collective des nouveaux arrivants.

Plus largement, pour les agents de la collectivité, l'année 2026 sera rythmée par trois événements majeurs :

- Les élections municipales ;
- Le recensement annuel ;
- L'élection des représentants du personnel.

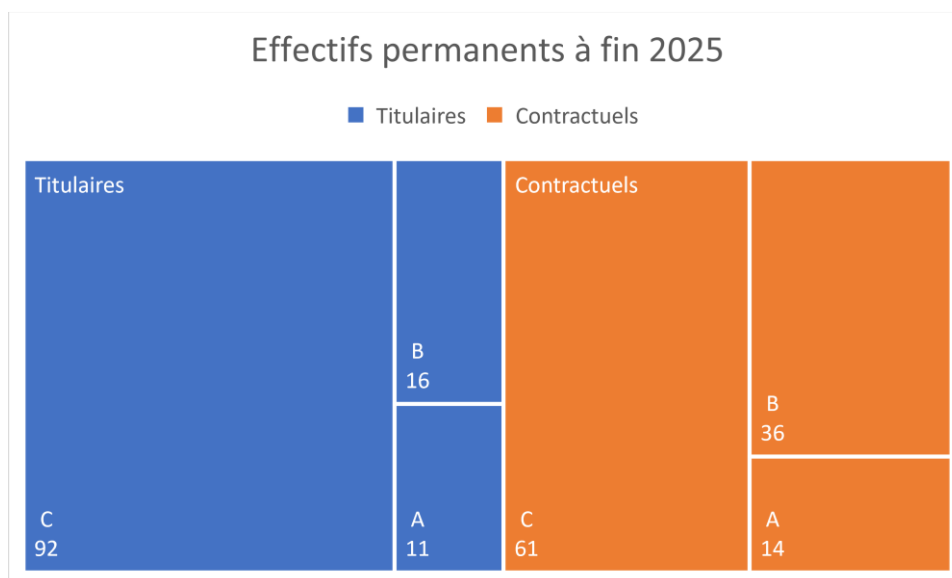
LES EFFECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Les effectifs de la collectivité évoluent régulièrement en lien avec la mobilité, les départs en retraite et l'adaptation aux besoins.

Quelques définitions :

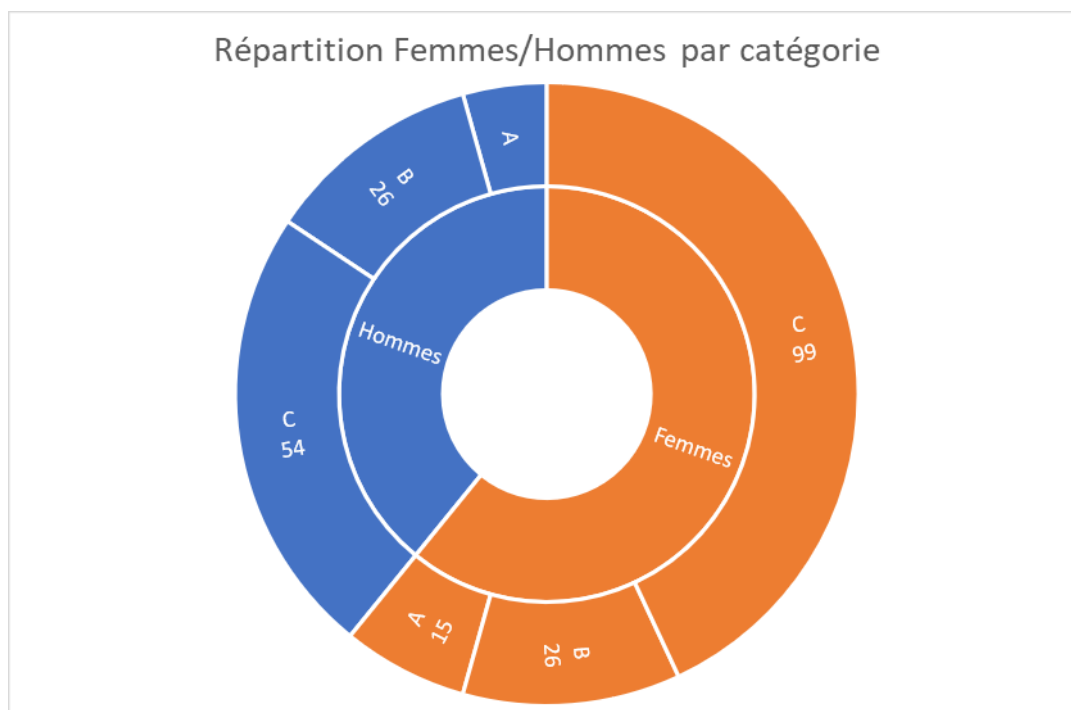
- *Les postes permanents sont les postes officiellement créés par l'assemblée délibérante ainsi que les agents remplaçants.*
- *Les postes non permanents sont les postes répondant à un besoin temporaire lié soit à la saisonnalité, soit à un accroissement d'activité ou encore les emplois de droit privé (contrat d'insertion ou apprentissage).*

Le périmètre des effectifs est appelé à se stabiliser. À fin 2025, il se décline comme suit :

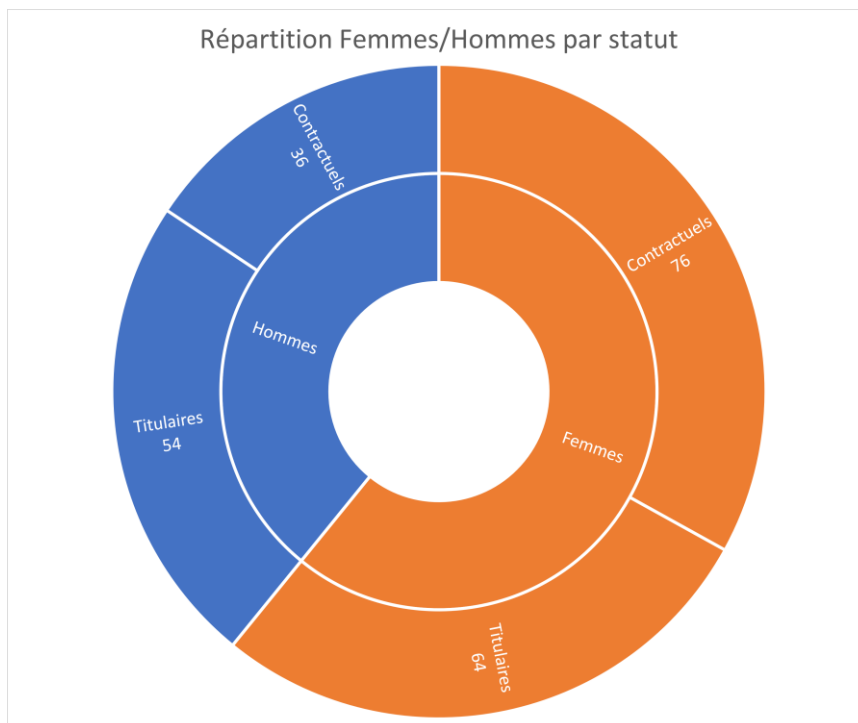


A ces emplois permanents, il convient d'ajouter trois apprentis, ce qui porte les effectifs pourvus à **233 agents à fin 2025**. Ces effectifs correspondent à un taux d'administration de 20 agents pour 1 000 habitants (sur la base de la population officielle de Ferney-Voltaire, soit 11 530 habitants en 2022). À titre de comparaison, dans le département de l'Ain, le dernier taux d'administration connu (2023) s'établissait à 17 agents de la fonction publique territoriale pour 1 000 habitants.

La répartition entre femmes et hommes est similaire à celle de la fonction publique territoriale dans son ensemble (61% de femmes pour 39% d'hommes) :



Les effectifs féminins sont composés à 70% d'agents de catégorie C, tandis que cette proportion est de 60% au sein des effectifs masculins. Les femmes sont en revanche plus nombreuses à relever du statut de contractuelles :



LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La durée de travail légale, à temps plein, au sein de la Fonction Publique Territoriale est fixée à 1 607 heures.

Aujourd'hui au sein de la collectivité, se présentent plusieurs situations :

Agents relevant d'un cycle de travail non annualisé :

- Les agents de catégorie C, et de catégorie B non encadrants sont soumis à un cycle hebdomadaire de travail de 36 heures sur 5 jours, 4,5 jours, ou sur une alternance de semaines à 4 et 5 jours. À ce titre, ils bénéficient de 6 jours de RTT.
- Les agents de catégorie A encadrants et non encadrants, et de catégorie B encadrants sont soumis à un cycle hebdomadaire de travail de 37 heures sur 5 jours ou 4,5 jours (depuis décembre 2025) ; à ce titre, ils bénéficient de 12 jours de RTT.

Agents relevant d'un cycle de travail annualisé :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la collectivité est fixé à 35h hebdomadaires par semaine pour l'ensemble des agents relevant de cycles de travail annualisés. Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, ces agents ne bénéficient pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT). Ils pourront en revanche prétendre à des repos compensateurs dans le cas où la durée annuelle de leur temps de travail serait supérieure à 1 607 heures.

LA MASSE SALARIALE

Comme indiqué, la masse salariale a augmenté entre 2024 et 2025, en lien notamment avec les travaux entrepris pour mettre à jour les carrières des agents. Par conséquent, les éléments de rémunération analysés ci-dessous enregistrent une variation annuelle de 3,6% :

Éléments de rémunération ()*

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS	2023	2024	2025
Traitements indiciaires	4 511 140,82 €	4 842 458,35 €	4 998 993,06 €
Régime indemnitaire	1 342 677,45 €	1 487 186,52 €	1 569 106,10 €
Nouvelles bonifications indiciaires	30 429,08 €	36 170,37 €	30 242,14 €
Supplément familial de traitement	42 904,11 €	51 894,64 €	66 623,25 €
Heures supplémentaires	46 349,57 €	59 940,20 €	56 480,52 €
Avantages en nature (logements et véhicules)	12 058,28 €	14 209,34 €	13 440,99 €
Indemnité de résidence	- €	156 625,95 €	151 282,74 €
TOTAL	5 985 559,31 €	6 648 485,37 €	6 886 167,80 €

() les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus sont non chargés.*

Les dépenses de personnel, qui ont atteint globalement 10,2 M€ en 2025 (charges comprises) devraient se positionner à 11 M€ en 2026. Malgré la stabilité relative des effectifs (233 agents à fin 2025 contre 225 à fin 2024), plusieurs effets, dont la prise en charge par la commune de la prévoyance des agents, l'augmentation du taux de cotisation à la retraite des fonctionnaires, et le glissement vieillesse-technicité, expliquent l'augmentation programmée de la masse salariale. Par ailleurs, en cours d'exercice 2025, un travail important de reprise d'ancienneté des agents a été effectué afin de mettre à jour les carrières des agents, toutes catégories confondues. Cet effet sera sensible en année pleine en 2026.

LES AUTRES DÉPENSES COURANTES

Des efforts de rationalisation ont été réalisés dans l'élaboration de la projection de dépenses de fonctionnement. Toutefois, la ville de Ferney-Voltaire connaît une expansion démographique notable, de sorte que la consommation de services publics augmente elle aussi à l'avenant.

Les charges à caractère général pourraient s'établir à 5,2 M€ (contre 4,9 M€ au budget primitif 2025 et 4,4 M€ réalisés en 2025). Cette augmentation sensible tient à plusieurs facteurs :

- L'augmentation des frais liés à la restauration scolaire, qui devraient avoisiner 525 k€ ;
- Les frais d'énergie des bâtiments communaux, ainsi que le chauffage (respectivement 521 k€ et 590 k€)
- La formation du personnel, dans un contexte d'élections professionnelles en fin d'année 2026 (270 k€) ;
- La maintenance du patrimoine immobilier de la ville (112 k€) et de la voirie et des réseaux (ensemble 200 k€) ;

- Le coût des élections municipales et communautaires, budgétées à 16 k€ (hors coûts salariaux et informatiques)...

En matière d'autres charges de gestion courante (1,5 M€), les dépenses incompressibles sont notamment :

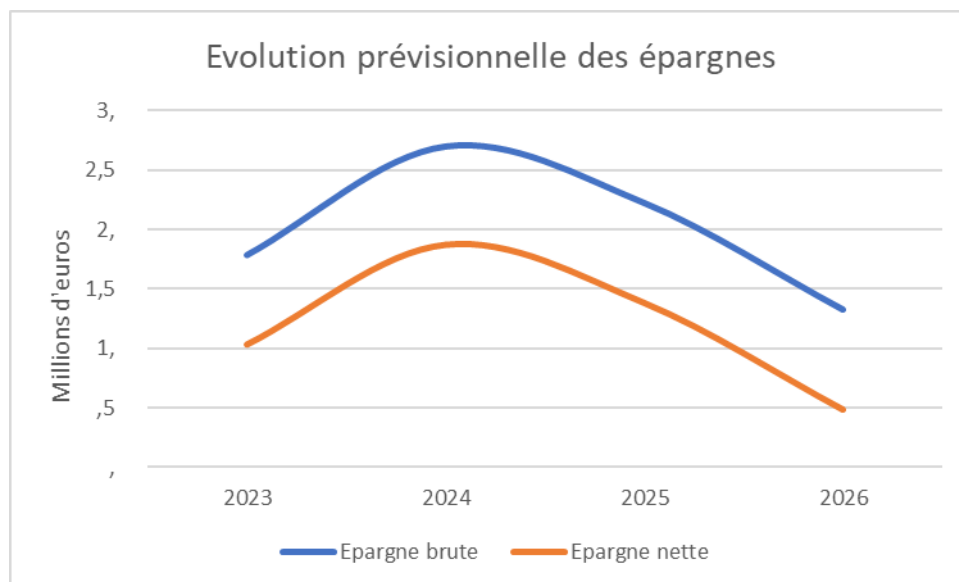
- La contribution au CCAS (centre communal d'action sociale) et à la résidence autonomie de la ville (473 k€) ;
- Les subventions aux associations (358 k€) dont 231 k€ aux entités culturelles et 117 k€ aux entités sportives ;
- Les indemnités des élus (187 k€) ; la ville étant passée au-delà des 10 000 habitants depuis les élections de 2020, le nombre d'adjoints passe de 8 à 9.
- La dotation à l'école privée sous contrat Saint-Vincent (120 k€).

Les charges financières devraient passer sous la barre des 200 k€ en l'absence de recours à l'emprunt en 2026. Sur la base des hypothèses définies, la prospective de fonctionnement se déclinerait donc comme suit :

Section de fonctionnement prospective (données réalisées pour les années 2023 à 2025, projection pour 2026)

<i>en millions d'euros</i>	2023	2024	2025	2026
Atténuations de Charges	,2	,2	,2	,1
Autres Produits de gestion courante	,4	1,8	,5	,3
Dotations et participations	5,1	5,5	5,9	6,3
Fiscalité locales		1,3	1,4	1,3
Impôts et taxes	11,2	10,1	10,3	10,3
Produits de services, du domaine & ventes diverses	1,5	1,8	2,3	2,1
Produits exceptionnels	,3	,5	,1	
Recettes de fonctionnement	18,6	21,2	20,7	20,5
Atténuations de Produits	1,3	1,2	1,2	1,2
Autres Charges de gestion courante	2,3	1,4	1,4	1,5
Charges à caractère général	3,5	4,4	4,4	5,2
Charges de personnel et frais assimilés	8,9	9,8	10,2	11,1
Charges financières	,1	,2	,2	,2
Dépenses de fonctionnement	16,8	18,5	18,5	19,2
Epargne brute	1,8	2,7	2,2	1,3

Eu égard au stock de dette existant, le remboursement en capital de l'emprunt devrait atteindre 835 k€. Par conséquent, le niveau de l'épargne nette devrait se positionner à 0,5 M€, contre *a priori* 1,4 M€ en 2025.



Par ses activités récurrentes, la ville devrait contribuer au financement de ses investissements, dans une proportion qui s'amenuise toutefois et appelle à la prudence.

Prospective d'investissement

Les projets d'investissement propres à l'année (hors remboursement du capital de la dette) atteignent un volume de 5,3 M€. Il s'agit essentiellement de fin de programmes d'investissement, eu égard à la période de transition entre deux mandats.

Les dépenses seront structurées autour des grands axes suivants :

Voirie (1,5 M€)

- Installations photovoltaïques en ombrière sur le parking du centre nautique (330 k€) ;
- La programmation pluriannuelle d'optimisation de l'éclairage public (200 k€) ;
- Les travaux d'entretien du patrimoine de voirie communale (300 k€) ;
- Les travaux en lien avec le budget participatif 2025 – 110 k€² ;
- Travaux d'enfouissement Pré Similien / Jargillières (115 k€) ;

Bâtiments (1,4 M€)

- Travaux de rénovation de l'école Jean de la Fontaine (300 k€ dont 175 k€ pour la toiture de l'établissement) ;
- Réalisation d'un préau couvert dans l'enceinte de l'école Jean Calas (150 k€) ;
- Rénovation de la toiture du Conservatoire à Rayonnement Communal (135 k€) ;
- Travaux d'étanchéité et de renouvellement des vélux de l'hôtel de ville (110 k€) ;

² Pour mémoire, les opérations retenues concernent un cheminement doux vers la campagne suisse, des actions de protection de la biodiversité (chauve-souris et hérissons, ainsi qu'un espace d'initiation au disc golf).

- Travaux au sein de l'école Florian, dont une rénovation de classe (50 k€)...

Urbanisme (700 k€)

- Acquisition du secteur de Veudagne (450 k€) ;
- Acquisition dans le secteur de Vireloup (85 k€) ;

Pour ces acquisitions, afin d'étaler la dépense, la ville pourrait mobiliser l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'Ain pour le portage financier.

Finances (hors remboursement d'emprunts) – 400 k€

- Annuités d'acquisitions via l'EPF de l'Ain (255 k€) ;
- Participation financière à la réalisation de la crèche – 1^{ère} tranche (116 k€) ;
- Troisième et dernière tranche d'entrée au capital de l'Agence France Locale (16 k€).

Espaces Verts (280 k€)

- Poursuite du programme de plantation d'arbres (40 k€) ;
- Mise en sécurité de diverses aires de jeux (50 k€) ;
- Divers aménagements dont la mise en place d'un parc à chiens (45 k€) ;

Sécurité (138 k€)

- Plan pluriannuel de mise en place de la vidéoprotection (100 k€)...

Les AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement)

La ville s'est dotée depuis 2021 d'outils de gestion pluriannuelle de ses investissements structurants. A la date de rédaction de ce ROB, la situation des AP/CP se présente comme suit :

Nom de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026
Aménagement du secteur de Veudagne	1 000 000 €	312 980,49 €	-	443 000 €
Développement du parc de vidéoprotection	650 000 €	435 078,03 €	74 505,04 €	100 000 €
Développement des circulations douces et liaisons transfrontalières	1 947 000 €	1 548 988,74	-	96 103,14 €
Modernisation de l'éclairage public	800 000 €	106 564,86 €	165 205,86 €	200 000 €

S'agissant de l'aménagement du secteur de Veudagne, l'acquisition d'une parcelle importante devrait intervenir en 2026 et assurer la maîtrise foncière indispensable aux projets de la ville.

En ce qui concerne la vidéoprotection, la première phase d'équipement de la ville s'achève en 2026, concomitamment à la fin du marché dédié.

Pour ce qui est des liaisons douces, les travaux réalisés au niveau de la douane de Mategnin fin 2025 ont été réglés en début d'année 2026, sur la base de restes à réaliser. Pour l'heure, ce sont les seuls crédits affectés à cette AP/CP en 2026.

Enfin, en ce qui concerne la modernisation de l'éclairage public, un volume financier de 200 000 € devrait être consacré en 2026 à l'optimisation de ces équipements.

Le financement des investissements de 2026

Une fois la charge de l'emprunt couverte (800 k€), l'épargne nette se positionnerait à 500 k€. Eu égard au ralentissement du marché immobilier, aucune recette au titre de la taxe d'aménagement n'est inscrite. Les subventions devraient totaliser 300 k€, dont un solde de dotations d'État au titre des travaux en matière de cheminements doux (150 k€) et un montant équivalent au titre des amendes de police. Quant au FCTVA, l'inscription est limitée à 500 k. La cession de terrain à l'ORSAC, pour un montant de 1,3 M€, pourrait se finaliser en 2026. Si la certitude est établie d'ici le vote du budget primitif 2026, cette recette d'investissement sera inscrite. Dans le cas contraire, un emprunt d'équilibre d'un montant équivalent sera inscrit afin de préserver le fonds de roulement de la ville.

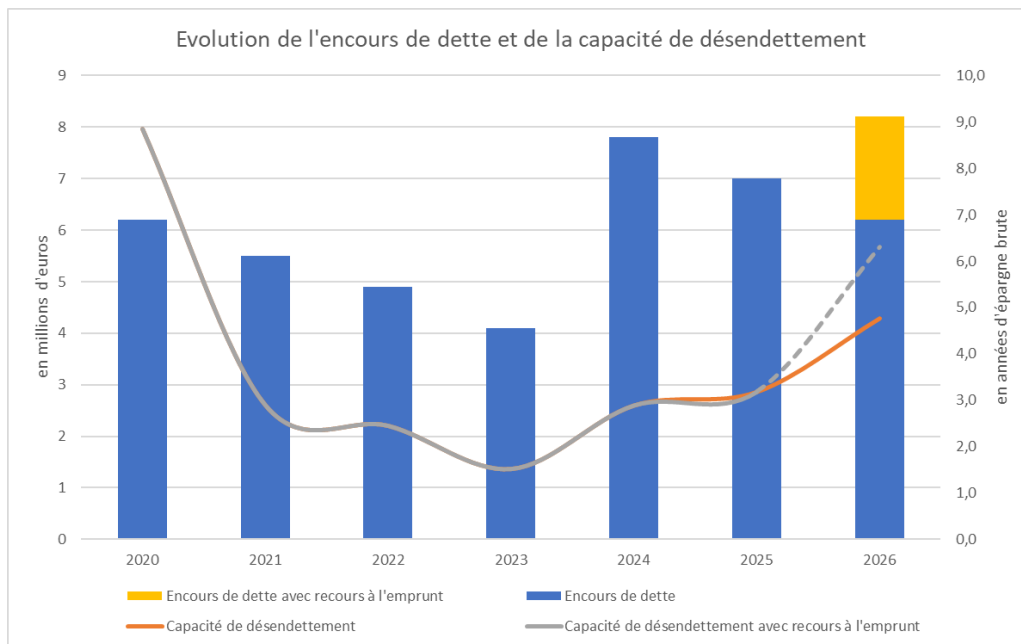
L'équilibre de l'investissement 2026 pourrait donc se présenter ainsi :

Ressources		Emplois	
Epargne nette	0,5 M€	Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette	5,3 M€
Recettes d'investissement hors recours à l'emprunt	0,8 M€		
Ponction sur le fonds de roulement à fin 2025	4,0 M€		
Total des ressources	5,3 M€	Total des emplois	5,3 M€

L'équilibre de 2026 repose en partie sur une ponction des réserves constituées jusqu'alors. Celle-ci doit être limitée – par l'emprunt ou la cession évoquée plus haut, car le fonds de la ville ne saurait descendre en-deçà de 1,9 M€ (l'équivalent de deux trains de paie mensuels).

La dette

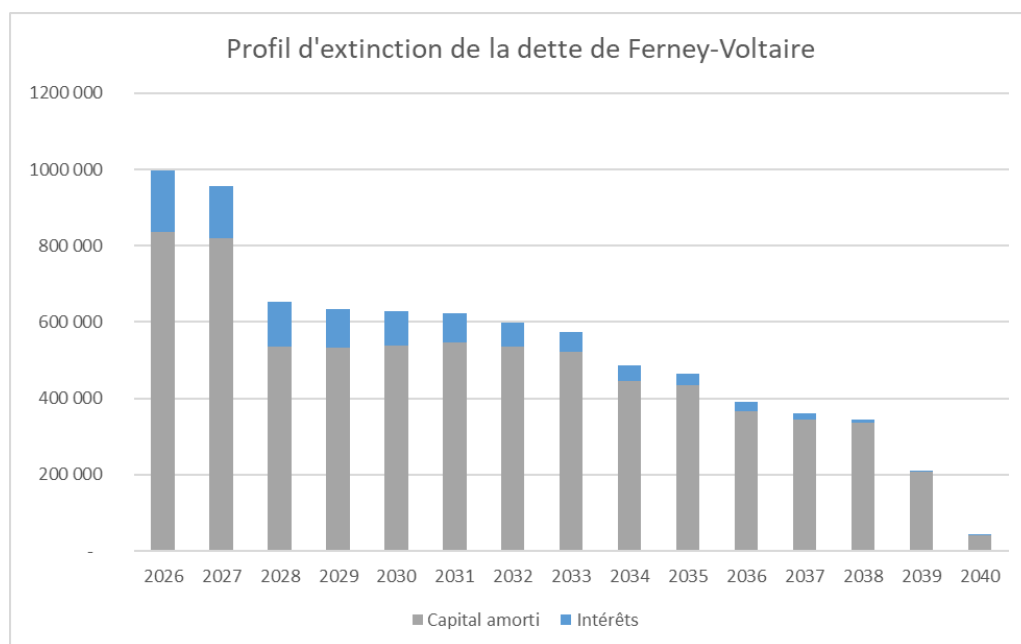
Hors recours à l'emprunt en 2026, le capital restant dû devrait atteindre 6,2 M€, contre 7,0 M€ fin 2025. Rapporté à une épargne brute prévisible de 1,3 M€, cela porte la capacité de désendettement de la ville à 4,8 ans, soit un ratio très honorable. S'il s'avérait nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 M€ afin de préserver le fonds de roulement, ce ratio se positionnerait à 6,3 ans d'épargne brute, en-deçà du ratio considéré comme acceptable (10 ans de désendettement).



Cette trajectoire reflète le pincement des taux d'épargne et la volonté de continuer à investir pour le développement de la ville et ce malgré un contexte économique peu favorable. Mais elle reste néanmoins soutenable eu égard au faible endettement historique de la ville.

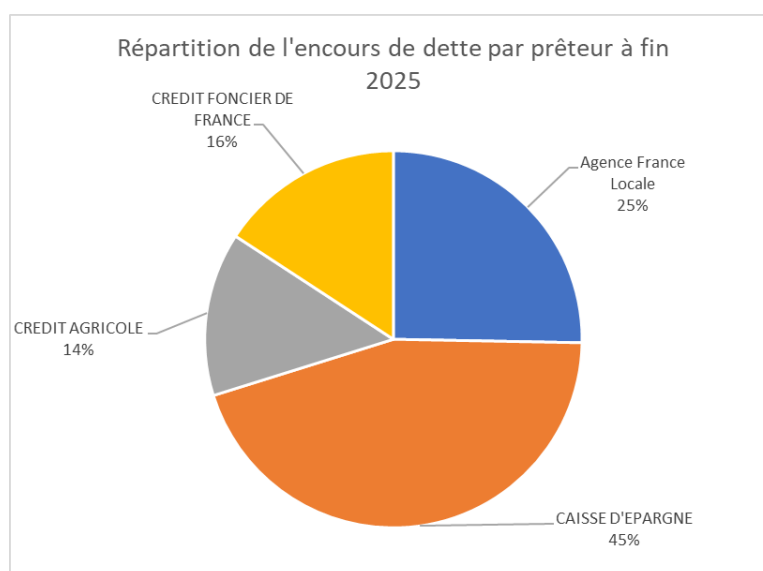
Le contexte actuel de la dette de la ville se définit en effet comme suit, y compris après prise en compte des emprunts repris en 2024 suite à la dissolution du SIVOM :

Profil d'extinction de la dette



Il convient de noter que 3 lignes d'emprunt arrivent à échéance au cours des deux exercices à venir (1 emprunt s'éteint en 2026, et 2 en 2027). Ces emprunts bientôt éteints permettront de retrouver des marges de manœuvre en termes de capacité de recours à l'emprunt

À ce jour, la dette de la ville est intégralement composée d'emprunts à taux fixe, notés 1A sur la charte dite Gissler. La répartition actuelle des prêteurs de la ville se décline ainsi :



La Loi de programmation de finances publiques 2018-32 prévoit que le rapport d'orientation budgétaire décrive l'évolution du besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. Ci-après cette évolution :

Évolution du besoin de financement

En millions d'euros	2022	2023	2024	2025	2026 (sans emprunt)	2026 (avec emprunt)
Recours à l'emprunt de l'année	-	-	1,9	-	-	2,0
Intérêts de la dette	,1	,1	,2	,2	,2	,2
Remboursement du capital de la dette	,6	,8	,8	,8	,8	,8
Remboursement de la dette	,7	,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Besoin de financement	-0,7	-0,9	0,9	-1,0	-1,0	1,0

Au total, la situation de la ville demeure saine à fin 2025. Son fonds de roulement important et son faible endettement lui permettent, dans un contexte incertain où la prudence reste de mise mais où les besoins de la ville grandissent avec elle, de programmer de façon raisonnée la planification des investissements des années à venir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026**SEANCE ORDINAIRE****DÉLIBÉRATION****N° DEL2026-003****PERSONNEL COMMUNAL : MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES DE SERVICE AUX
AGENTS COMMUNAUX**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	25

L'an deux mil vingt six, le 03 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Chantal HARS, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Ahmed BEN MBAREK, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA, M. Raphael VINCON.

Pouvoir(s) :

Mme Aurelie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Chun-Jy LY.

Etaient excusés :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, Mme Mylène MAILLOT.

Etait absent :

M. Jean-Loup KASTLER.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

La Ville de Ferney-Voltaire dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents communaux exerçant des fonctions ou des sujétions particulières, justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile.

Les véhicules de service mis à disposition des agents communaux sont destinés aux seuls besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles. Néanmoins pour des raisons de facilités d'organisation et dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile.

Le remisage fera toutefois l'objet d'une autorisation écrite nominative pour chaque agent.

Une délibération annuelle étant nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction et de services aux agents de la commune, il convient de mettre à jour la liste des emplois pour lesquels un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribué à partir du 1er avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2123-18-1-1 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service ;

Considérant que la Ville de Ferney-Voltaire dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents communaux exerçant des fonctions ou des sujétions particulières, justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile ;

Considérant que le conseil municipal peut mettre un véhicule de fonction ou de service à disposition des agents de la Ville lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie ;

Considérant que les véhicules de service mis à disposition des agents communaux sont destinés aux seuls besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles ;

Considérant que pour des raisons de facilités d'organisation et dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile ;

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer les modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ARRETE** la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile comme indiqué ci-après :
 - Directeur des services techniques ;
 - Chef de pôle urbanisme, aménagement de la Ville et environnement ;
 - Chef de pôle bâtiments ;
 - Chef de pôle espace public et parc automobile ;
 - Chef de pôle adjoint - bâtiments ;
 - Chef de pôle adjoint – espace public et parc automobile ;
 - Chef de service entretien de la voirie et propreté urbaine ;
 - Chef de service entretien des espaces verts ;
 - Chef de service bâtiments ;
 - Chef de service entretien ;
 - Référent patrimoine ;
 - Les agents d'astreinte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des modalités de mise à disposition de véhicules aux agents communaux.

- **DÉFINIT** cette autorisation pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

VOTE	
Pour	24
Contre	0
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	0

Date de télétransmission : 6 février 2026
Date de retour de l'acte : 6 février 2026
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20260203-10370-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026**SEANCE ORDINAIRE****DÉLIBÉRATION****N° DEL2026-004****PERSONNEL COMMUNAL : MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE FONCTION**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	25

L'an deux mil vingt six, le 03 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Chantal HARS, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Ahmed BEN MBAREK, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA, M. Raphael VINCON.

Pouvoir(s) :

Mme Aurelie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Chun-Jy LY.

Etaient excusés :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, Mme Mylène MAILLOT.

Etait absent :

M. Jean-Loup KASTLER.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

La Ville de Ferney-Voltaire dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents communaux exerçant des fonctions ou des sujétions particulières, justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile.

L'article L. 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou leurs fonctions le justifie* ».

Dans le cadre d'un véhicule de fonction, outre l'utilisation pour les besoins professionnels, le véhicule est, en partie, affecté à l'usage privatif de l'agent. Un véhicule de fonction peut être attribué réglementairement au Directeur général des services, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés.

Il convient de préciser que l'attribution d'un véhicule de fonction est un avantage en nature fiscalisé sur la déclaration de revenus de l'agent bénéficiaire selon la réglementation en vigueur sur la base d'un forfait en pourcentage du coût d'achat du véhicule à hauteur de 12% pour un véhicule de moins de 5 ans. Une délibération annuelle étant nécessaire pour déterminer les modalités d'attribution de véhicules de fonction aux agents de la commune, il convient de mettre à jour la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction peut être attribué à partir du 1er avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article, L2123-18-1-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.721-1 et L.721-3 ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 modifié portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique notamment son article 6,

Vu la délibération 2024-033 du 9 avril 2024 permettant au Directeur général des Services de la ville de Ferney-Voltaire de disposer d'un véhicule de fonction,

Considérant que la Ville de Ferney-Voltaire dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents communaux exerçant des fonctions ou des sujétions particulières.

Considérant qu'un véhicule de fonction peut être attribué réglementairement au Directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés.

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature soumis à fiscalisation selon la réglementation en vigueur. Cet avantage intégrant les dépenses de carburant en usage privé est évalué soit au réel soit sur la base d'un forfait en pourcentage du coût d'achat du véhicule à hauteur de 12% du prix d'achat pour un véhicule de moins de 5 ans.

Considérant qu'un véhicule de fonction peut être attribué réglementairement au Directeur général des services, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** un véhicule de fonction au Directeur général des Services pour la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.
- **AUTORISE** la prise en charge des frais liés à l'utilisation du véhicule (carburant, péages), à son entretien, à son assurance ainsi qu'aux impôts et taxes afférents soient pris en charge par la Ville.
- **DÉCIDE** de retenir le mode d'évaluation de l'avantage en nature sur la base d'un forfait annuel selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.
- **RAPPELLE** qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner le conducteur responsable en cas d'infraction au Code de la route, en application des articles L.121-2 et L.121-3 dudit code. Le

paiement des contraventions demeure à la charge exclusive de l'agent concerné.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à prendre un arrêté pour reconduire, l'attribution du véhicule de fonction au Directeur général des Services, dans les mêmes conditions.

VOTE	
Pour	21
Contre	2
Abstentions	2
Ne prend pas part au vote	0

Date de télétransmission : 6 février 2026
Date de retour de l'acte : 6 février 2026
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20260203-10372-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026
SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2026-005

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE - ABATTAGE ET PLANTATION D'ARBRES -
ABORDS ALLÉE DU CHÂTEAU - RD78**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	25

L'an deux mil vingt six, le 03 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, Mme Chantal HARS, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Ahmed BEN MBAREK, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA, M. Raphael VINCON.

Pouvoir(s) :

Mme Aurelie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Chun-Jy LY.

Etaient excusés :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, Mme Mylène MAILLOT.

Etait absent :

M. Jean-Loup KASTLER.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Durant les travaux d'aménagement des abords de l'Allée du Château, un bosquet de frênes spontanés avait été conservé (section AH, parcelle 40).

Certains sujets ont été contaminés par la maladie de flétrissement du frêne (*Chalaria fraxinea*), désormais fortement rependue sur tout le territoire. L'expérience montre que des pouritures racinaires fragilisant les ancrages des arbres sont en général associées à cette maladie, avec des risques accrus de déracinement comme cela a d'ailleurs été constaté sur différents secteurs de la commune.

L'intégralité du bosquet a été nettoyé de son bois mort récemment, et malgré cela, du bois mort est réapparu confirmant le processus généralement observé.

Considérant ces éléments ainsi que la proximité de la route RD78 vis-à-vis de ce bosquet, un abattage des arbres souffrants est aujourd'hui nécessaire pour des questions de sécurité.

Les arbres s'étant développés ensemble, ils se sont construits en fonction des contraintes spécifiques auxquelles ils ont été soumis et opèrent alors entre eux des protections réciproques. Par conséquent, il n'est pas possible de conserver de manière isolée des arbres présentant un port déséquilibré, c'est-à-dire la majorité des sujets du bosquet.

Après abattage, de nouveaux arbres à haute tige seront replantés, dans une configuration proche de la situation d'origine.

Ce bosquet étant situés dans le périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques, son abattage et la mise en œuvre de nouvelles plantations nécessitent alors le dépôt d'une autorisation préalable.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R130-1 et suivants ;

Considérant la nécessité de l'abattage d'un bosquet de frênes aux abords de l'Allée du Château en bordure de RD78 (section AH, parcelle 40) et la volonté municipale de mettre en œuvre de nouvelles plantations en remplacement ;

Considérant que ces interventions doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer et de déposer le dossier de déclaration préalable pour cet abattage et ces plantations, ainsi que tout document s'y rapportant.

VOTE	
Pour	24
Contre	0
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	0

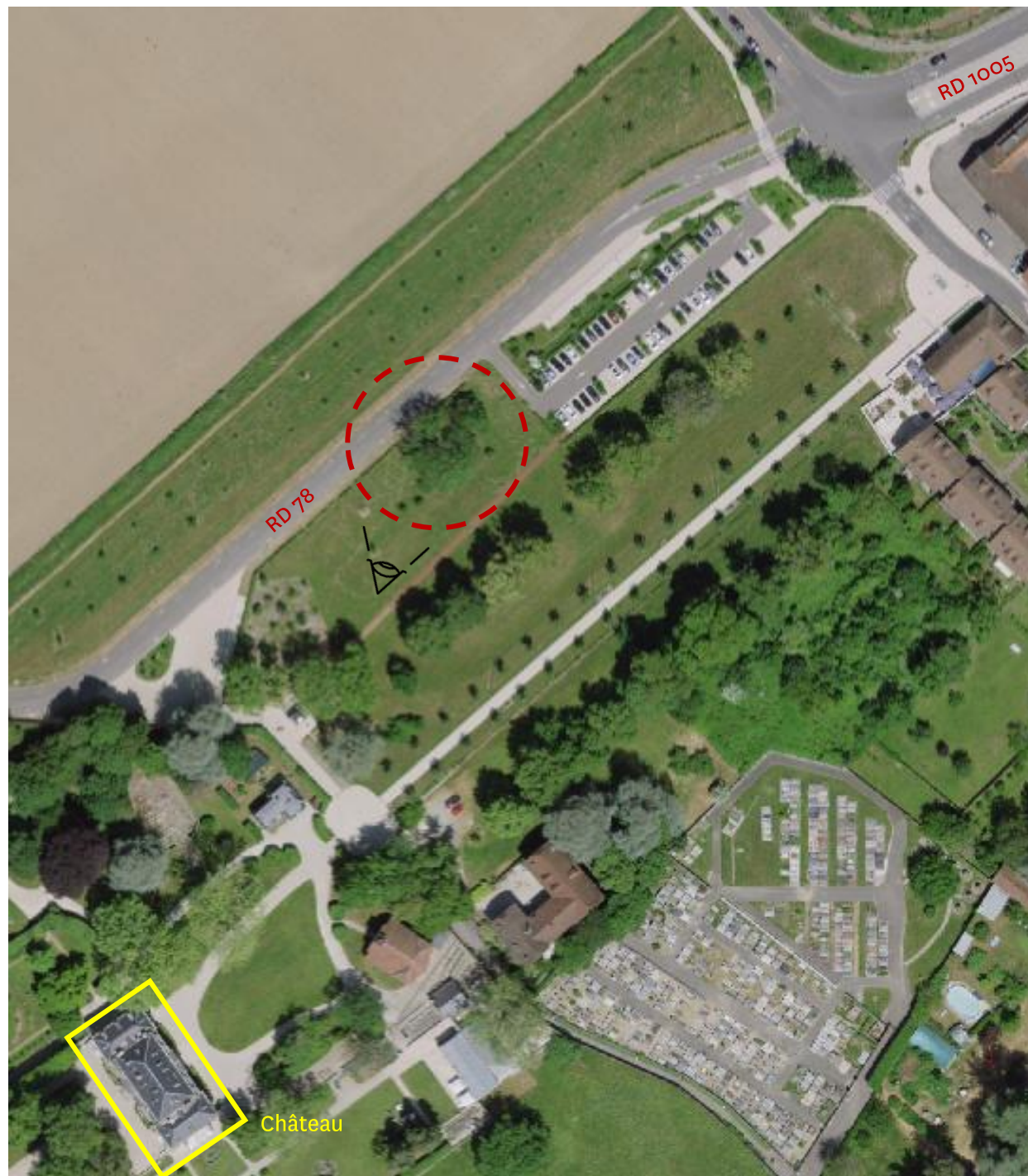
Date de télétransmission : 6 février 2026
Date de retour de l'acte : 6 février 2026
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20260203-10247-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Abattage et plantation arbres
Abords Allée du Château / RD78



Bosquet de frênes à abattre

